



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

19^e séance plénière

Lundi 4 octobre 2004, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 52 et 54 de l'ordre du jour (suite)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Renforcement du système des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général (A/59/354)

M. Wenaweser (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de ce débat commun car nous sommes persuadés que la réforme de l'Organisation des Nations Unies doit être globale pour pouvoir réussir. Bien que Secrétariat de l'Organisation s'emploie à faire avancer la réforme et ait obtenu des améliorations sensibles au cours de ces dernières années, les États Membres sont encore à la traîne sur le plan des efforts à déployer. Mes remarques porteront donc sur le domaine intergouvernemental.

Monsieur le Président, grâce au dur labeur et à l'initiative de votre prédécesseur, le Président Julian Hunte, qui a abouti à l'adoption de deux résolutions en décembre 2003 et en juillet 2004, un processus de revitalisation de l'Assemblée générale digne de ce nom est enfin en cours. Le processus de revitalisation a reçu une impulsion que nous sommes tenus de concrétiser pour accomplir de nouveaux progrès à l'approche de la session anniversaire et du grand événement de 2005.

Après l'adoption de la deuxième résolution de l'Assemblée générale sur la revitalisation, en juillet dernier, nous avons été parmi les premiers États

Membres à exprimer l'inquiétude que les mesures adoptées n'allaient pas assez loin. Nous reconnaissons néanmoins que le train de mesures adoptées va déjà plus loin que les premières initiatives. Après bien des années de frustration et d'impasse, nous avons désormais des raisons de penser qu'un changement est véritablement possible.

Certaines des mesures adoptées touchent des domaines particulièrement importants, tels que la coopération avec le Conseil de sécurité; le recours accru aux débats interactifs et aux réunions d'information officielles; la surveillance de la suite donnée aux résolutions; et la réduction du fardeau ingérable des documents et des résolutions.

Ces décisions doivent maintenant passer l'épreuve de la mise en pratique dans les travaux quotidiens de l'Assemblée. Nous sommes parvenus à un accord solide sur ce qui est nécessaire, mais cet accord n'aura l'effet voulu que si nous nous entendons également sur la manière de le mettre en pratique. Notre prochaine date butoir est avril 2005, et nous pensons que nous devons concentrer nos efforts pour rationaliser davantage l'ordre du jour, ainsi que pour réduire le volume des documents et le nombre des résolutions adoptées par l'Assemblée.

Les résolutions sur la revitalisation engagent également les grandes commissions à s'acquitter de leur part dans le processus. L'esprit de la revitalisation se fait déjà ressentir dans les préparatifs des travaux

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

des commissions pour la présente session. Nous espérons qu'il se renforcera durant les mois prochains et débouchera sur une rentabilité accrue des travaux des commissions. La résolution 58/316 engage le Secrétaire général à rendre compte de tous les aspects de la mise en œuvre des mesures adoptées en septembre 2005. Cela est crucial pour préserver la dynamique et assurer que les mesures de réforme soient bien suivies d'effet et menées jusqu'au bout. Le rapport sur les résultats positifs des mesures prises jusqu'ici devrait être très fouillé et enclencher un processus irréversible. Nous espérons que le présent débat concourra à donner une impulsion à la revitalisation dans les mois à venir.

L'Assemblée devrait jouer un rôle essentiel dans l'interaction des principaux organes de l'ONU. Bien que conçue comme la clé de voûte d'un système d'équilibre des pouvoirs, elle ne s'acquitte plus de cette fonction avec efficacité. Cela est d'autant plus regrettable que le Conseil de sécurité est plus actif que jamais et intervient dans de nouveaux domaines, comme l'élaboration de textes à caractère législatif. Dans le même temps, l'Assemblée générale, organe conçu pour être ouvert à tous et transparent, et sensé faire quelque peu contrepoids au Conseil, est loin d'utiliser à bon escient toutes ses attributions. Il s'agit là d'une tendance fort périlleuse pour l'équilibre institutionnel et politique qui constitue la base d'un véritable multilatéralisme.

Sous l'effet du processus de revitalisation, l'Assemblée générale doit retrouver son rôle de principal organe représentatif des Membres de l'ONU au sein d'un système qui équilibre les pouvoirs entre les différentes entités. À cette fin, l'année 2005 sera notre prochaine étape. Il est clair que 2005 sera marqué par un grand événement et par une grande dynamique politique. Sur le plan des réformes, il ne faut pas que cette dynamique se limite au Conseil de sécurité. Nous ne réduirons pas les profondes divergences de vues en concentrant nos efforts sur cette seule question, aussi importante soit-elle, au détriment d'autres aspects.

L'élargissement du Conseil de sécurité est bien sûr le grand sujet du moment, comme l'a clairement montré le débat général qui vient de se clore. Cependant, comme il ne suffira pas d'élargir le Conseil pour renforcer l'Organisation et la rendre plus efficace, nous devons garder une vue d'ensemble sur la situation, qui inclut les relations réciproques entre les principaux organes et dans laquelle l'Assemblée tient

donc un rôle décisif. Nous espérons que le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement sera une source d'inspiration et qu'il donnera l'impulsion politique nécessaire pour accroître l'efficacité du processus de réforme et le faire avancer dans la bonne direction.

Nous apprécions l'excellent travail accompli par le Secrétaire général dans un grand nombre de domaines, en particulier dans la mise en œuvre de son rapport de 2002 sur le renforcement de l'Organisation des Nations Unies. À bien des égards, le Secrétariat s'est montré plus à même d'engager des réformes internes que nous, États Membres, au niveau intergouvernemental. Nous sommes surtout sensibles au fait que le système des Nations Unies apparaît plus clair et plus accessible et au fait que des améliorations ont été apportées à son cycle budgétaire.

Nous remercions également la Vice-Secrétaire générale, Louise Fréchette, d'avoir présenté le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/59/354). Nous sommes d'accord qu'il faut davantage ouvrir vers l'extérieur l'Organisation des Nations Unies de sorte qu'elle établisse un lien entre l'échelon planétaire et local. Une meilleure interaction avec la société civile et les autres acteurs à prendre en considération, comme les organisations régionales, le secteur privé et les organes d'information, serait un grand pas dans cette direction.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La semaine dernière, nous avons tous assisté à un grand débat sur le renforcement du rôle de l'ONU, auquel ont pris part des chefs d'État et de gouvernement ainsi que des ministres des affaires étrangères. Il a eu l'effet important de dégager un consensus sur la nécessité d'adapter en permanence l'Organisation aux changements du monde qui nous entoure, de sorte qu'elle puisse surmonter les difficultés de notre temps.

À maintes reprises il a été dit, et nul ne l'a mieux fait que le Secrétaire général de l'ONU, que pour rendre notre Organisation plus efficace, nous devons être prêts à évoluer avec notre époque en nous adaptant de façon constante aux difficultés complexes qui se posent au niveau international. Mais nous ne pouvons nous attaquer aux problèmes nouveaux et graves d'aujourd'hui avec des méthodes qui datent. L'enjeu fondamental des relations internationales est de faire

de l'ONU un outil efficace pour renforcer les systèmes de sécurité régionale et mondiale, dont le régime de non-prolifération des armes de destruction massive, et pour gérer les processus de la mondialisation. Les États Membres devraient fournir à l'Organisation toutes les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter efficacement de ses nombreuses tâches.

Par principe, nous estimons qu'il est important d'assurer un équilibre entre les activités de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, tel qu'envisagé dans la Charte des Nations Unies. Nous insistons sur le fait qu'il est nécessaire de renforcer le rôle de l'Assemblée générale dans le règlement des principaux problèmes auxquels l'humanité est aujourd'hui confrontée. De notre point de vue, rien que cela permettrait de rendre plus efficace l'action menée par la communauté internationale pour combattre le terrorisme et régler les conflits armés.

Dès le début, le Kazakhstan a approuvé la décision du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau chargé d'étudier la réforme de l'ONU. Nous pensons que le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, qui a été chargé d'une vaste mission, trouvera une solution acceptable à cette question fondamentale. Nous attendons avec grand intérêt le rapport du Groupe et ses recommandations sur les changements à opérer pour rendre l'Organisation plus à même d'endiguer les menaces du XXI^e siècle. Le Kazakhstan est prêt à prendre une part active au débat qui sera consacré à cet important document.

Les arrangements régionaux jouent un rôle de plus en plus important dans le système de sécurité collective. Une meilleure coordination entre ces arrangements et l'ONU contribuerait beaucoup à renforcer les capacités pour une réaction efficace sur le terrain. Dans ce contexte, le Kazakhstan appelle à la création d'un conseil des organisations régionales, placé sous les auspices du Secrétaire général. Nous sommes également convaincus que cette proposition reflète la nécessité de renforcer la coopération multilatérale mondiale.

Les résolutions 58/126 et 58/316 de l'Assemblée générale, qui visent à renforcer l'autorité de l'Assemblée, ont confirmé le rôle fondamental que joue l'Organisation dans les affaires internationales. Elles indiquent clairement que l'Assemblée est

consciente du fait que, pour l'ONU, la réforme doit être un processus continu et que l'Assemblée générale doit mettre l'accent sur sa propre réforme.

Nous prenons note du fait qu'il y a eu des progrès dans la revitalisation de l'Assemblée générale et dans l'amélioration de ses méthodes de travail. Dans le même temps, nous pensons que ce processus ne devrait pas diminuer l'essentiel des réformes qui visent avant tout à renforcer l'autorité de l'Assemblée et à améliorer l'efficacité de ses mesures. Nous devons garder à l'esprit que les décisions qui entraînent des ajustements dans l'ordre du jour sont parmi les plus délicates que les États Membres aient à prendre.

Nous saluons, Monsieur le Président, votre détermination à poursuivre la mise en œuvre des initiatives de réforme de l'Assemblée générale qui ont été approuvées l'an passé. Nous sommes aussi d'avis qu'il ne faut épargner aucun effort pour mettre fin à l'érosion de l'autorité de l'Assemblée, principal organe délibérant de l'ONU en ce qui concerne les questions internationales.

Le Secrétaire général a indiqué clairement que l'amélioration des relations entre l'ONU et la société civile est un élément important du programme de réforme. A cette fin, il a mis en place un Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile.

Nous nous félicitons du rapport préparé par le Groupe, qui contribue de manière appréciable au processus de réforme de l'ONU. Il contient des idées novatrices pour renforcer le partenariat avec la société civile dans les activités humanitaires et de développement et il propose des mesures concrètes pour accroître la participation de la société civile aux travaux de l'ONU.

Le Groupe présente des arguments très convaincants en faveur d'une ONU davantage ouverte sur l'extérieur et reliant le mondial au local. Nous pensons également que développer et approfondir les relations avec les organisations non gouvernementales permettra de renforcer encore les débats intergouvernementaux sur les questions mondiales.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que le Kazakhstan continuera de tout mettre en œuvre pour veiller à ce que l'Organisation occupe la place qui lui revient dans les affaires mondiales.

M. Kim Sam-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Lors de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, les États Membres ont débattu en détail des moyens de revitaliser l'Assemblée générale. Bien que les résolutions 58/316 et 58/126 n'aient pas été aussi complètes que nous l'espérons initialement, la République de Corée se félicite néanmoins des progrès qui en ont résulté. Par exemple, le bureau du Président de l'Assemblée générale a été considérablement renforcé, conformément au dixième paragraphe de la partie A de l'annexe à la résolution 58/126. En outre, depuis cette année, l'ordre du jour de l'Assemblée générale est organisé selon des têtes de chapitres correspondant aux priorités de l'Organisation, ce qui le rend sensiblement plus clair et accessible.

Toutefois, en dépit de ces progrès, il reste encore beaucoup à faire. Il est vital que nous maintenions l'élan en faveur du changement. Étant intervenue sur la question générale de la revitalisation de l'Assemblée générale au cours de la cinquante-huitième session, la République de Corée voudrait aujourd'hui mettre l'accent sur certains domaines spécifiques de la réforme, qui, nous le pensons, devraient être examinés au cours de la cinquante-neuvième session.

Premièrement, nous voudrions souligner qu'il importe de permettre au Bureau de jouer un rôle de conseiller principal de l'Assemblée générale pour ce qui concerne l'efficacité de l'organisation, de la coordination et de la gestion de ses travaux, comme il l'est indiqué au paragraphe 5 b) de la partie E de l'annexe à la résolution 58/316. Le Bureau doit se réunir régulièrement et nous nous féliciterions de voir le Président demeurer activement engagé dans les travaux du Bureau.

De manière plus spécifique, nous voudrions voir le Bureau examiner la biennalisation, la triennalisation, le regroupement ou l'élimination des points de l'ordre du jour habituels et faire des recommandations à ce sujet le plus rapidement possible. Comme les États Membres l'ont clairement dit, la rationalisation de l'ordre du jour doit être un processus continu.

Deuxièmement, nous rappelons que le document A/58/CRP.7, sur le contrôle et la limitation de la documentation, n'a pas été examiné comme il convient au cours de la session précédente. Nous espérons qu'il deviendra un important sujet de discussion lors de la cinquante-neuvième session. Comme le document

A/58/CRP.7 le note à juste titre, le simple volume de la documentation exigée du Secrétariat limite sa capacité à fournir des analyses utiles et approfondies sur des sujets importants. En fait, pour la seule année écoulée, l'ONU a produit pas moins de 318 résolutions différentes, un chiffre véritablement époustouflant. Il est devenu pratiquement impossible pour les États Membres d'absorber véritablement la documentation fournie. C'est pourquoi, nous devons débattre sérieusement des moyens de réduire la quantité, la longueur et la fréquence de la documentation et nous espérons que des mesures concrètes et efficaces seront prises à cet effet lors de la cinquante-neuvième session.

Troisièmement, comme il l'est dit au paragraphe 6 de la partie A de l'annexe à la résolution 58/126, nous prions instamment le Président de l'Assemblée générale de rencontrer périodiquement, peut-être une fois par mois, les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Nous pensons que cette pratique ne renforcerait pas seulement le rôle et l'autorité de l'Assemblée générale mais qu'elle permettrait également une meilleure coordination entre les principaux organes de l'ONU.

Quatrièmement, la République de Corée souhaiterait qu'il y ait davantage de débats interactifs lors des délibérations, non seulement au sein des grandes Commissions mais également lors des réunions du Bureau. Comme le souligne la résolution 58/316, nous espérons qu'un Bureau revitalisé recommandera bientôt à l'Assemblée générale un programme et une formule pour la tenue de tels débats interactifs.

Sur la question du renforcement du système de l'ONU, si ma délégation reconnaît que le sujet de la participation de la société civile à l'ONU est ancien et complexe, nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que développer et approfondir les relations avec les organisations non gouvernementales renforcera à la fois l'ONU et les débats intergouvernementaux sur les questions d'importance mondiale.

Nous nous félicitons donc du rapport du Secrétaire général (A/59/354) et saluons les efforts du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, que dirige l'ancien Président du Brésil Fernando Henrique Cardoso, efforts qui constituent la base du rapport du Secrétaire général. Dans l'ensemble, nous estimons que les

recommandations formulées dans le rapport sont très complètes et axées sur l'avenir, en ce sens qu'elles rendent la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de l'ONU plus authentique et mieux adaptée à l'évolution des besoins et des attentes de la société en général et de la société civile. Nous étudierons ces recommandations avec soin et, en collaboration avec d'autres, nous œuvrerons à les mettre en pratique.

Je dirais pour terminer que la République de Corée croit que la revitalisation de l'Assemblée générale et le renforcement du système des Nations Unies doivent être un processus continu et dynamique. Si nous souhaitons vraiment renforcer l'efficacité de cet organe mondial, les États Membres ne doivent pas considérer uniquement leurs priorités individuelles mais le bien collectif. L'Assemblée générale est la seule instance mondiale où toutes les nations et tous les peuples peuvent se faire entendre; nous ne devons en aucun cas permettre que ces voix soient étouffées par l'incurie de l'Organisation. La République de Corée s'engage à appuyer pleinement la revitalisation de l'Assemblée générale et le renforcement du système des Nations Unies, et nous exhortons les États Membres à maintenir l'élan de la réforme.

M. Mwangi (Kenya) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation souhaite encore une fois vous féliciter de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt les délibérations fructueuses qui se dérouleront sous votre direction. Le Kenya apprécie le travail remarquable entrepris par votre prédécesseur, surtout pour ce qui est de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et du renforcement du système des Nations Unies.

Au fil des ans, l'Assemblée générale a été aux prises avec la question de sa revitalisation. Comme l'Assemblée a été surchargée de travail par son propre ordre du jour, il est encourageant de noter qu'au cours de la dernière session, des efforts ont été faits pour regrouper certains points de l'ordre du jour, les examiner une fois tous les deux ou trois ans, voire les éliminer de l'ordre du jour habituel de l'Assemblée, conformément au paragraphe 5, de la partie B, et de l'annexe à la résolution 58/126 qui s'énonce comme suit :

« L'Assemblée gagnerait à contracter son ordre du jour de façon à pouvoir examiner à fond

toutes les questions et afin que ses décisions puissent avoir un plus grand impact ».

C'est le parti que nous devons prendre.

Pour ce qui est des grandes commissions, le Kenya est favorable au rééchelonnement des travaux des commissions et à l'idée d'articuler l'ordre du jour autour des priorités de l'Organisation. Ma délégation croit que des procédures et des méthodes de travail améliorées ainsi que la rationalisation de l'ordre du jour des grandes commissions constitueraient un progrès sensible vers la revitalisation de l'Assemblée.

Améliorer les procédures et les méthodes de travail n'est pas une fin en soi. Il faut examiner également les voies et moyens de renforcer les capacités du Secrétariat afin que celui-ci puisse répondre aux aspirations des grandes commissions. Le Secrétariat devrait donc être doté des ressources et du personnel nécessaires pour faire ce qu'on attend de lui. Le Secrétariat a rencontré ces dernières années de sérieuses difficultés à produire les documents à temps. Des retards dans la réception des documents empêchent les grandes commissions d'accomplir leur travail de manière suivie, selon le calendrier établi. Nous devons rationaliser ce domaine de notre travail et prendre des mesures correctives.

Nous protestons contre l'affaiblissement continu de l'Assemblée générale au profit d'autres organes de l'Organisation. Dans le processus de réinvention de l'ONU, on devrait commencer par l'Assemblée générale elle-même. Elle doit recouvrer son rôle d'organe principal de prise de décisions et d'organe directeur. C'est la voix de la majorité qui doit prendre les grandes décisions qui ont des conséquences majeures sur les affaires mondiales. Cette voix ne peut se faire entendre qu'à l'Assemblée générale. Le multilatéralisme doit prévaloir.

S'agissant du Conseil de sécurité, ma délégation pense qu'il devrait être transparent, ouvert et démocratisé afin de répondre aux menaces qui pèsent sur la sécurité au XXI^e siècle. Le Conseil économique et social doit subir une intervention chirurgicale profonde pour être à la hauteur des défis économiques et sociaux en constante évolution, s'agissant en particulier des pays en développement. Le Conseil devrait se réunir plus fréquemment et établir des relations de travail plus étroites avec les institutions financières internationales, les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies. Les institutions

des Nations Unies devraient établir une nouvelle synergie afin de pouvoir œuvrer à l'amélioration de la condition humaine dans les domaines de la paix, du développement durable et de la dignité.

Pour ce qui est du renforcement de l'ONU, le Kenya appuie et accueille avec satisfaction les efforts faits par le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans ce domaine. Nous l'exhortons à poursuivre ses initiatives visant à examiner et à établir des relations mutuellement bénéfiques avec des groupes et des organes non traditionnels. Le rapport récent du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile est la preuve manifeste des efforts déployés par le Secrétaire général pour renforcer le système des Nations Unies. Ce rapport contient des propositions positives sur la façon dont l'ONU pourrait utiliser au mieux le potentiel de la société civile pour améliorer l'efficacité du système international. Si l'ensemble du rapport est digne d'éloges, certaines des recommandations appellent encore à une évaluation et à un examen concertés de notre part. Par exemple, la recommandation portant sur les relations de la société civile et de l'Assemblée générale risque, à notre avis, d'être en contradiction avec l'Article 71 de la Charte des Nations Unies.

Ma délégation se félicite de la création du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, par le Secrétaire général au cours de la session précédente de l'Assemblée générale. Nous espérons que, lorsque ce Groupe présentera son rapport à la fin de l'année, son verdict révolutionnera l'état actuel de l'ONU. Le Groupe a mené de vastes consultations, et nous espérons que les vues exprimées – en particulier celles des pays en développement qui constituent la majorité des membres de l'Organisation – seront prises en considération.

En conclusion, le Kenya est pleinement engagé dans le processus de revitalisation de l'Organisation. Ma délégation aimerait que l'ONU soit une organisation solide ayant les capacités de maîtriser effectivement les changements délicats, multiples et rapides que le monde connaît. L'ONU doit être énergique et reprendre son rôle qui consiste d'une part, à maintenir la paix et la sécurité, et d'autre part, à renforcer l'accélération du développement économique.

M. Sychov (Biélorus) (*parle en russe*): La délégation de la République du Biélorus accorde une grande importance au renforcement et à la réforme de l'Organisation des Nations Unies. À la veille de son soixantième anniversaire, l'Organisation suscite des questions plus graves et essentielles quant à sa pertinence par rapport aux réalités politiques internationales du monde moderne et sa capacité à assumer son rôle central dans la lutte contre les menaces et les défis mondiaux du XXI^e siècle.

Le Biélorus appuie les efforts du Secrétaire général en vue d'améliorer les travaux de l'Organisation en encourageant le dialogue entre les États sur les principaux aspects de la réforme. Nous escomptons qu'après la présentation du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, de larges consultations seront organisées avec les États Membres pour discuter des recommandations contenues dans le rapport en vue de transformer l'Organisation et d'en améliorer les activités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Aujourd'hui, nul ne doute du fait qu'il faille moderniser l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle puisse s'acquitter des tâches qui l'attendent au XXI^e siècle. Le seul doute qui persiste concerne l'inévitabilité et la nécessité réelle d'un changement institutionnel profond du système des Nations Unies – à l'exception de la question de l'élargissement du Conseil de sécurité – ainsi que la nécessité de revoir les principes de base des activités de l'Organisation consacrés dans sa Charte. Les mécanismes existants prévus par la Charte, notamment dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, se sont avérés assez viables et leur capacité d'adaptation à l'évolution de la situation internationale n'est pas épuisée.

S'agissant de la réforme de l'Organisation des Nations Unies, le Biélorus a pour principe de base qu'il ne faut pas chercher à sous-estimer l'importance des principes de la Charte ni à les revoir. Cette démarche n'est nullement une expression de conservatisme, mais plutôt le reflet du souhait de notre pays de renforcer l'intégrité des fondements de l'Organisation, qui sont une condition préalable importante pour la coexistence pacifique des États et la réalisation d'un ordre international juste.

C'est dans cette optique que le Bélarus s'est porté coauteur, avec d'autres États membres du Mouvement des non alignés, d'un projet de résolution intitulé « Réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion de la coopération internationale », qui a été adopté par l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session comme résolution A/RES/58/317. Cette résolution est un instrument important qui permettra de trouver les moyens d'accroître l'efficacité de l'Organisation et qui a permis d'élaborer des directives qui ont aidé le Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement à préparer ses propositions de réforme.

Dans le cadre de l'action du Secrétaire général en faveur du renforcement et de la démocratisation de l'Organisation, notre délégation estime que, dans l'ensemble, les délibérations du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile ont été constructives. Dans le même temps, il est essentiel de noter que le renforcement de l'interaction entre l'Organisation et les organisations non gouvernementales doit s'organiser de façon à ne pas mettre en doute le rôle de l'ONU en tant que véritable tribune pour le dialogue intergouvernementale.

La délégation bélarussienne voudrait attirer l'attention sur les initiatives prometteuses en faveur de la revitalisation des travaux de l'Organisation des Nations Unies et de sa démocratisation telles que la création de mécanismes visant à élargir la participation des parlementaires aux travaux de l'Organisation. Actuellement, l'Union interparlementaire s'emploie à établir des contacts entre les parlementaires et l'Organisation des Nations Unies au cours de la session parlementaire annuelle, qui a lieu durant la plus grande partie de la session de l'Assemblée générale. On pourrait aussi concevoir d'autres moyens de renforcer la dimension parlementaire dans les travaux de l'Organisation, notamment dans les travaux de son principal organe représentant, l'Assemblée générale.

La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale est l'un des aspects essentiels du processus de renforcement et de réforme de l'Organisation. Nous nous félicitons des mesures prises par le Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, M. Julian Hunte, afin de stimuler le débat sur la façon de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale et

d'accroître son autorité au sein du système des Nations Unies. Les résolutions 58/126 et 58/316 de l'Assemblée générale nous offrent une bonne base pour poursuivre nos travaux durant cette session en vue de trouver de nouvelles mesures propres à renforcer le statut de l'Assemblée générale et à créer les conditions propices à l'exercice effectif de l'autorité dont elle est investie au titre de la Charte.

L'Assemblée générale est le principal organe représentatif de l'Organisation des Nations Unies, dont la capacité doit être pleinement exploitée pour promouvoir une approche multilatérale dans le règlement des problèmes internationaux. Tout en préconisant la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale, la République du Bélarus met en garde contre le risque de bureaucratization et le risque que les mesures de réforme ne grèvent indûment le budget de l'Organisation.

Nous proposons une analyse complète des conséquences qui résulteraient d'un éventuel changement du calendrier de travail des grandes Commissions de l'Assemblée générale pour l'ensemble du système des Nations Unies. Nous sommes également d'avis qu'il est souhaitable d'envisager tout réagencement du calendrier de travail des six Commissions durant leur période traditionnelle de fonctionnement, soit entre septembre et décembre.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de vous efforcer de résoudre les problèmes prioritaires relatifs à la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. À cet égard, le Bélarus considère que la priorité devrait être accordée à l'élaboration de nouvelles mesures propres à améliorer le fonctionnement de l'Assemblée en optimisant et en rationalisant l'ordre du jour, en s'abstenant d'adopter des résolutions qui se chevauchent et se répètent, en réduisant la longueur des débats sur les points à l'ordre du jour et en mettant l'accent sur la qualité des résolutions.

Le Bélarus appuie les mesures visant à renforcer le statut de l'Assemblée générale, l'un des principaux organes du système des Nations Unies, ainsi qu'à revoir ses relations actuelles avec les autres principaux organes statutaires. Nous estimons que la création d'un mécanisme de coordination entre les présidents de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, conformément à la résolution 58/126, constituera une première mesure

pratique en vue de renforcer l'autorité de l'Assemblée générale.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous assurer de la coopération pleine et entière de la délégation biélorussienne dans la recherche de moyens constructifs qui soient acceptables pour l'ensemble des Membres, en vue de renforcer l'Organisation et de revitaliser les travaux de son Assemblée générale.

M. Neil (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Le représentant de l'Algérie a pris la parole ce matin au nom du Mouvement des pays non alignés et nous nous associons à sa déclaration. Nous souhaitons uniquement ajouter quelques mots pour préciser la position de la délégation jamaïcaine.

La primauté de l'Assemblée générale et sa place centrale en tant que principal organe délibérant de l'ONU découlent de la Charte. Pour renforcer l'Organisation et le multilatéralisme, nous devons considérer la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale comme l'une des premières priorités.

Durant la dernière session qui s'est déroulée sous la direction énergique du Président sortant, le processus a progressé avec l'adoption des résolutions 58/126 et 58/316, qui contiennent des dispositions propres à améliorer les relations de travail entre les divers organes, à organiser et rationaliser l'ordre du jour, à améliorer les méthodes de travail et à renforcer le Bureau. Comme il s'agit d'un processus en constante évolution, il restera encore beaucoup à faire durant la présente session, principalement dans trois domaines.

Tout d'abord, il faut réorganiser les travaux de l'Assemblée générale pour les répartir sur l'année et ne plus les concentrer sur la session de l'automne. Cela aurait pour avantage de prolonger les activités de l'Assemblée et de renforcer la participation à ses travaux par toutes les délégations. Nous sommes conscients du fait qu'il y a différentes options à envisager, constituant des alternatives viables à la tenue de deux sessions principales, mais cette option nous paraît encore la meilleure.

Le deuxième domaine est la réforme du mandat et de la composition du Bureau pour améliorer sa capacité à gérer et diriger les travaux de l'Assemblée. Enfin, il faut poursuivre la réflexion sur la rationalisation de l'ordre du jour et l'amélioration des méthodes de travail.

Au-delà de ces modifications structurelles, il y a d'autres actions qui peuvent être menées au niveau des États Membres pour revigorer l'Assemblée.

D'abord, l'Assemblée doit débattre de questions d'actualité auxquelles la communauté internationale est confrontée, tout en respectant les limites étroites définies par l'Article 12 de la Charte. En tant que porte-parole de la communauté internationale, l'Assemblée générale doit être convoquée plus souvent pour permettre à l'opinion mondiale de s'exprimer sur les questions essentielles du moment. La Charte et le règlement intérieur prévoient des dispositions en ce sens, et il suffit pour les mettre en pratique que la volonté politique des États se mobilise.

Le deuxième domaine est l'amélioration de la qualité des résolutions, qui doivent être moins répétitives et apporter davantage de substance dans leurs déclarations à propos de l'actualité.

Le troisième domaine concerne une évolution vers un cadre de discussion plus interactif, s'éloignant de la monotonie ennuyeuse des déclarations formelles que nous pratiquons actuellement. Il est difficile de briser des traditions, mais nous pourrions tenter de faire appel à des techniques novatrices pour redonner vie aux débats dans les grandes commissions.

Le quatrième domaine est la mise en œuvre. Les normes et politiques établies par l'Assemblée générale doivent être mises en œuvre. Même si celles-ci n'ont pas force de loi, la force morale de l'opinion mondiale doit être respectée et le Secrétariat doit assurer un suivi particulier, qui doit se refléter dans les rapports transmis à l'Assemblée par le Secrétaire général.

À propos du point de l'ordre du jour sur le renforcement du système des Nations Unies, nous voudrions dire quelques mots sur le rapport du Secrétaire général concernant les recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile (A/59/354).

Nous souhaitons nous associer à d'autres orateurs pour reconnaître qu'il est important d'établir de bons rapports avec la société civile et que les organisations non gouvernementales apportent des contributions précieuses aux activités de l'ONU. Les organisations non gouvernementales (ONG) ont un rôle important à jouer pour promouvoir les objectifs de l'ONU, fournir des idées novatrices et apporter leur expertise, notamment dans le cas de celles qui ont une activité

spécialisée. D'une façon générale, nous appuyons l'idée de développer leur participation.

Cela dit, ce processus doit être abordé avec prudence, pour éviter de compromettre le caractère intergouvernemental de notre Organisation. Dans ce contexte, nous avons certaines réserves au sujet des modalités de participation des ONG aux débats des organes plus politiques du système des Nations Unies.

L'expérience a montré que c'est en matière de développement économique et social que le concours des organisations non gouvernementales peut être le plus intéressant. Toutefois, certains problèmes sont survenus au sein du Comité chargé des organisations non gouvernementales, parce que la forte politisation de ses activités a suscité des préoccupations. Pour cette raison, nous estimons qu'il faut faire preuve de prudence devant toute nouvelle initiative tendant à l'association des ONG aux travaux des deux principaux organes politiques. Le fait que certaines ONG cherchent à faire avancer leurs causes politiques peut créer des situations délicates qui risquent de susciter des complications par rapport aux affaires intérieures des États.

La deuxième source de préoccupations est la question du respect des règles d'engagement. Le Conseil économique et social s'est parfois trouvé en difficulté lorsqu'il a tenté de faire appliquer les règles, surtout lorsque des encouragements politiques ont été prodigués à certaines ONG pour qu'elles manifestent contre des États Membres. Cela a parfois perturbé les travaux. Ces soucis nous ont conduit à exprimer certaines réserves concernant les propositions relatives à la participation des ONG aux travaux de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

À notre avis, nous devrions continuer à élaborer le programme sur la participation de la société civile aux activités du Conseil économique et social et aux conférences apparentées des Nations Unies, dans lesquelles la participation des organisations non gouvernementales s'est révélée constructive et utile.

Dans cette optique, nous penchons pour un appui aux initiatives proposées dans la partie VI du rapport du Secrétaire général (A/59/354) et à encourager une collaboration accrue avec les organisations non gouvernementales au niveau national. C'est un moyen important de promouvoir les objectifs de l'ONU, surtout les objectifs sociaux et économiques. Nous

pensons que c'est sur cet aspect qu'il faut principalement mettre l'accent, à l'heure actuelle.

Enfin, pour ce qui a trait aux partenariats, il reste un certain nombre de questions qui appellent des éclaircissements sur la manière dont les partenariats seront mis en oeuvre. Il s'agit principalement de questions sur les procédures et sur le contrôle des responsabilités. On ne voit pas clairement comment un suivi de ces partenariats sera assuré dans le contexte intergouvernemental, et nous nous inquiétons de savoir quels seront les rapports avec les canaux traditionnels de l'aide au développement.

Monsieur le Président, voici donc des questions sur lesquelles nous espérons tenir d'autres consultations sous votre direction. Nous sommes convaincus que vous saurez mener avec succès ce processus de réforme et de revitalisation. Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération de la délégation jamaïcaine.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à s'associer à la déclaration prononcée par le représentant permanent de l'Algérie sur le point 54 de l'ordre du jour, intitulé « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », en sa capacité de coordonnateur du Groupe de travail du Mouvement des pays non alignés sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la revitalisation de l'Assemblée générale.

Comme lui et comme d'autres orateurs je voudrais rendre hommage à S. E. M. Julian Hunte, Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, pour sa direction énergique sur la question de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

Nous comptons maintenant sur votre direction et votre vision, Monsieur le Président, pour poursuivre la démarche à laquelle M. Hunte a, par son engagement, imprimé un très vif élan. Ma délégation est prête à vous appuyer dans vos efforts.

Les dirigeants qui ont pris la parole au cours du débat général des dernières semaines ont très majoritairement exprimé leur appui à une réforme de l'ONU et à un renforcement de l'Organisation pour lui permettre de faire face aux défis et menaces du XXI^e siècle. En plus de cet appel à la réforme et au renforcement de l'ONU, les États Membres ont aussi soulevé des questions relatives à l'Assemblée générale

et à son rôle dans le cadre du système des Nations Unies.

Le rôle de l'Assemblée générale a été clairement exposé au chapitre IV de la Charte. Comme l'a réaffirmé la Déclaration du Millénaire, l'Assemblée générale est le principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies, chargé de l'élaboration des politiques. L'Assemblée doit être le véritable symbole du multilatéralisme, qui donne corps à la série d'idéaux et de principes sur lesquels comptent les États Membres.

L'Assemblée générale a adopté les résolutions 58/126 et 58/316, dans le but de revitaliser l'Assemblée générale, accroître son autorité et son rôle, et améliorer ses méthodes de travail. La Malaisie réaffirme son appui aux travaux réalisés jusqu'à présent. Nous partageons les points de vue présentés par l'Algérie sur la manière dont nous devons avancer. Il y a sans aucun doute un besoin urgent de garantir la mise en oeuvre appropriée et intégrale de ces deux résolutions.

Il est vrai qu'avant ces deux résolutions 58/126 et 58/316, d'autres résolutions avaient été adoptées pour revitaliser l'Assemblée générale et, dans une certaine mesure, des améliorations avaient été apportées à son fonctionnement. Il y cependant bien des domaines qui n'ont pas encore été abordés. Le succès repose sur la mise en oeuvre de ces résolutions. Voilà ce qu'il convient avant tout de souligner. Un bon mécanisme de suivi et de supervision doit être mis en place pour veiller à l'application des résolutions de l'Assemblée générale. Nous devons trouver des moyens de faire en sorte que les décisions et les recommandations de l'Assemblée générale soient respectées et mises en oeuvre intégralement par toutes les parties concernées. Les auteurs des résolutions devraient jouer un rôle plus responsable en assumant non seulement la paternité mais aussi le suivi, la responsabilité et la mise en oeuvre. Le Secrétariat a aussi un rôle clef à jouer à cet égard.

Dans la poursuite de nos travaux sur le processus de revitalisation de l'Assemblée générale, ma délégation considère qu'il est également nécessaire de mettre l'accent sur les points suivants : le renforcement de la présidence de l'Assemblée générale; l'amélioration des méthodes de travail; une plus grande rationalisation de l'ordre du jour, des résolutions et des rapports; et la simplification des travaux des grandes

commissions dans le respect du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

En ce qui concerne le point 54 de l'ordre du jour, ma délégation rappelle la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, datée du 23 décembre 2003, qui porte sur le renforcement des Nations Unies et qui met l'accent sur l'amélioration des méthodes de travail et des pratiques des Nations Unies. Nous pensons que tous les États Membres doivent continuer à étudier sérieusement les possibilités de mise en oeuvre des recommandations liées à cette résolution, notamment en ce qui concerne la pleine participation des États Membres à la planification, à la programmation et au processus budgétaire des Nations Unies.

Nous voudrions ici insister sur la qualité d'institution intergouvernementale du système des Nations Unies. Nous notons toutefois les recommandations du Secrétaire général concernant la participation des ONG relativement à des questions telles que le dialogue mutuel, telles qu'énoncées par le Secrétaire général dans son rapport (A/59/354) présenté en réponse au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Nous sommes prêts à examiner plus avant ces recommandations avec les autres délégations et le Secrétariat.

La Malaisie continue de souscrire pleinement à la position du Mouvement des pays non alignés sur le renforcement des Nations Unies, telle qu'énoncée dans le document final du treizième sommet du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenu à Kuala Lumpur en février 2003 et dans le document final de la quatorzième conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés, qui s'est tenue à Durban en août 2004. Cette question est abordée dans les documents du Mouvement des pays non alignés de manière approfondie et non limitée aux questions concernant l'amélioration des procédures et des méthodes de travail des organes des Nations Unies.

Le Mouvement des pays non alignés met l'accent sur le besoin d'envisager de façon plus globale la réforme et le renforcement du système des Nations Unies dans son ensemble. Nous demandons que soit entreprise une réforme complète de tous les organes des Nations Unies, y compris l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Il s'agit aussi de maintenir le caractère clef des Nations

Unies en ce qui concerne les affaires du monde, tel que prévu par la Charte des Nations Unies, et notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité dans le monde et la promotion de la coopération internationale. Cela est vrai aujourd'hui plus que jamais face aux nombreux problèmes nouveaux que doit surmonter l'Organisation. Ma délégation attend avec intérêt l'occasion qui lui sera donnée de continuer à discuter au cours de cette session des questions pertinentes relatives à ce sujet.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole à cette cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, permettez-moi donc une fois de plus, au nom du Gouvernement de la République de l'Ouganda et en mon propre nom de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence de cette Assemblée mondiale. J'ai pleine confiance en vos talents attestés et en votre aptitude à diriger nos travaux.

Le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/58/817 et corr. 1) est bien réfléchi et contient d'excellentes recommandations. Je félicite les membres du Groupe pour l'excellence de leur travail. Je félicite de même le Secrétaire général pour son excellent rapport (A/59/354). Le temps ne me permet pas de détailler mes vues sur ces rapports.

Les organisations non gouvernementales et le secteur privé jouent généralement un rôle essentiel dans le développement de partenariats utiles avec les gouvernements pour atteindre les objectifs de développement et les autres objectifs des Nations Unies, en particulier au niveau local. Cependant, si important que soit leur rôle, les ONG ne peuvent être élevées au rang de gouvernement. Elles n'ont pas de comptes à rendre au peuple, contrairement aux gouvernements. Leur mandat, par conséquent, est limité dans sa nature. Leur rôle devrait être un rôle consultatif. Par conséquent, je n'accepte pas la proposition du Secrétaire général qui voudrait les accréditer à participer directement aux sessions de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est un parlement intergouvernemental mondial et ses membres sont les délégations gouvernementales des États Membres dûment accrédités.

Cela dit, l'importance du rôle que jouent les ONG dans l'avancement des travaux de l'ONU ne saurait

être exagéré. Au niveau des pays, les organisations non gouvernementales des différentes catégories jouent un rôle utile dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elles sont engagées par exemple à fournir de l'eau potable, des services d'assainissement, des centres médicaux, des bureaux de microcrédit pour les femmes, à conduire des campagnes d'alphabetisation et d'immunisation, des campagnes d'information sur le VIH/sida et à dispenser une assistance humanitaire, particulièrement dans les zones déchirées au conflit. Je me félicite de la recommandation du Groupe d'étendre ces consultations au niveau des pays. Par le biais d'ateliers et autres forums, les ONG peuvent engager un dialogue avec les nombreuses institutions des Nations Unies, en coordination avec les Coordinateurs du Programme des Nations Unies pour le développement d'un côté et les gouvernements de l'autre. À cet égard, la recommandation du Groupe de renforcer les capacités des Coordinateurs résidents pour qu'ils puissent accroître la capacité des ONG afin de rendre des services consultatifs utiles est une idée que nous accueillons favorablement, surtout s'ils forment des groupes consultatifs ou des comités.

Au niveau de l'Assemblée générale, les consultations et le dialogue avec la société civile ont souvent pris la forme de tables rondes et de discussions de groupe, en général dans le cadre des grandes commissions ou des sessions du Conseil économique et social et des commissions techniques. Je voudrais cependant proposer qu'un forum consultatif soit créé dans lequel les États Membres pourraient interagir avec la société civile sur certaines questions soumises à l'examen de l'Assemblée générale en marge des sessions de l'Assemblée, plutôt qu'avant les sessions, comme le propose le Secrétaire général. Cela aussi réduirait au minimum les frais qu'engagerait la tenue de deux sessions consécutives.

Je félicite le Conseil de sécurité pour avoir engagé un dialogue avec la société civile. Une participation de la société civile à un débat ouvert sur certaines questions a apporté une utile contribution aux délibérations du Conseil de sécurité. Cependant, il devrait y avoir des directives claires quant à leur participation. En particulier, leurs rapports ne devraient pas seulement être distribués aux membres du Conseil de sécurité mais devraient également être mis à la disposition des autres États Membres, en particulier

lorsqu'un rapport fait avance d'une certaine manière des allégations contre un État Membre.

Pour finir, je me félicite de la décision du Secrétaire général de créer un fonds d'affectation spéciale en vue d'accroître la capacité des organisations non gouvernementales au niveau des pays à obtenir la participation des gouvernements sur des questions qui touchent aux travaux de l'Organisation des Nations Unies.

M. Gopala Menon (Singapour) (*parle en anglais*): D'emblée, Monsieur le Président, je souhaiterais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session et vous réaffirmer le plein appui de Singapour. Mon prédécesseur a travaillé avec les trois derniers Présidents de l'Assemblée pour un esprit de facilitation. Singapour a toujours essayé de jouer un rôle constructif dans les délibérations en cours sur la revitalisation de l'Assemblée générale, et nous continuerons à faire de même à la session actuelle.

Il m'a été rapporté que, l'année dernière, la question de la pertinence de l'Organisation des Nations Unies avait dominé de nombreux débats, pour des raisons qui sont parfaitement compréhensibles. J'ai la satisfaction de constater que cette question n'est plus au centre de nos débats et que celui-ci s'est orienté vers les meilleures stratégies à adopter pour faire face aux menaces, aux défis et au changement auxquels nous sommes confrontés.

Pour des petits États comme Singapour, l'efficacité et la pertinence de l'Organisation des Nations Unies sont d'une importance primordiale. À cet égard, on ne saurait surestimer le rôle de l'Assemblée générale – en tant que principal organe normatif de l'Organisation des Nations Unies. Si nous faisons disparaître l'Organisation des Nations Unies et le cadre du droit international qui y est associé, un nouvel ordre mondial verrait le jour qui reposerait sur la loi de la jungle. Ce genre de monde serait désavantageux pour de nombreux pays.

L'Organisation des Nations Unies aura bientôt 60 ans. D'une certaine manière, c'est un paradoxe que le siège des Nations Unies soit établi à New York. Ici, parmi les immeubles ultramodernes luisants équipés des dernières techniques, le siège des Nations Unies est une antiquité qui n'a même pas de système automatique d'extinction d'incendie à partir du quatrième étage. Si le Président directeur général d'une

des sociétés internationales de premier plan basées à New York devait passer un court moment avec nous en tant que représentant pour se rendre compte de la manière dont fonctionne l'Organisation des Nations Unies, il ou elle aurait certainement un très grand choc.

Comme pour cet immeuble, avec le passage du temps, surgissent d'autres problèmes associés au vieillissement. Tout comme des équipements et des méthodes obsolètes sont souvent mis au rebut au profit d'un équipement nouveau et meilleur, les procédés anciens doivent sans cesse être réévalués. Malheureusement, les vieilles habitudes ont la vie dure. Les méthodes de travail de l'Assemblée tout comme la teneur de nos débats sont parfois tellement déconnectés des réalités du vrai monde que cela soulève la question de la pertinence de l'Assemblée.

Malgré notre manière souvent inefficace de traiter nos affaires, Singapour est suffisamment réaliste pour reconnaître que l'Organisation des Nations Unies ne peut pas simplement du jour au lendemain se débarrasser de son mode de fonctionnement. On peut rénover ou même entièrement reconstruire un immeuble à condition de reloger ses occupants ailleurs de manière temporaire. Malheureusement, dans les activités de l'Organisation nous ne pouvons pas dire « pouce! » pour remanier nos méthodes de travail et recommencer sur des bases entièrement nouvelles. De plus, contrairement au cas d'une entreprise commerciale où le pouvoir de décision appartient à la personne située au sommet de la hiérarchie ou à quelques cadres de haut niveau, le pouvoir décisionnel à l'Assemblée générale appartient à ses 191 États Membres souverains – situation qui n'est pas toujours propice à une prise de décisions rapide. Puisque nous ne pouvons pas démolir l'Assemblée et la reconstruire de zéro, nous pouvons la rénover pièce par pièce, en nous consultant et en essayant de parvenir à un accord entre ses 191 copropriétaires, tout en continuant notre travail. C'est là la seule façon réaliste de poursuivre la revitalisation de l'Assemblée générale comme, d'ailleurs, toutes les autres tâches que comporte la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Nous entendons trop souvent déplorer que le centre du pouvoir et de la prise de décisions soit passé ces 10 à 15 dernières années de l'Assemblée au Conseil de sécurité. À cet égard, il peut être utile de rappeler, qu'à l'inverse de ce qui s'est passé pour la Société des Nations, les architectes de l'Organisation des Nations Unies ont délibérément entrepris d'investir

l'Assemblée et le Conseil de sécurité de fonctions distinctes. Comme l'a affirmé le Président du comité responsable à la Conférence de San Francisco en 1945 :

« La force de la future Organisation mondiale réside sur le parfait équilibre entre les fonctions de l'Assemblée et celles du Conseil de sécurité. Ni l'un ni l'autre de ces organes ne devrait essayer de dominer l'autre ni empiéter sur la sphère spécifique des activités et des responsabilités de l'autre... L'Assemblée, en tant qu'organe représentatif suprême du monde, a la tâche d'établir les principes sur lesquels doivent reposer la paix mondiale et l'idéal de solidarité; et d'un autre côté, le Conseil de sécurité doit agir conformément à ces principes et avec l'urgence nécessaire pour prévenir toute tentative de rupture de la paix et de la sécurité internationales. En d'autres termes, le premier [l'Assemblée] est un organe qui crée et le dernier [le Conseil] est un organe qui agit ».

Mais, en fait, depuis la création même de l'Organisation des Nations Unies, il y a eu une rupture dans ce concept de spécialisation, du fait que l'Assemblée générale a empiété sur la sphère spécifique du Conseil de sécurité. Cela était dû en grande partie à la guerre froide, qui a souvent paralysé le processus de prise de décisions du Conseil de sécurité, ce qui a fait que presque tous les problèmes politiques majeurs ont été transférés et débattus à l'Assemblée. Certains d'entre nous considèrent peut-être cette période – qui s'étend de la création de l'Organisation des Nations Unies aux années 1990 – comme les jours de gloire de l'Assemblée générale, mais ce n'est pas ce qui avait été prévu. Par conséquent, la fin de la guerre froide a marqué un dur réveil pour certains d'entre nous. Cela ne veut pas dire que l'Assemblée doit maintenant se contenter d'un plus petit rôle que celui du Conseil. Mais cela signifie au moins trois choses.

Premièrement, il est important que l'Assemblée et le Conseil de sécurité travaillent en binôme, et non pas en désaccord. Nous ne pouvons pas avoir deux copilotes d'un même avion qui essaient de le diriger dans des directions différentes. Cela serait désastreux pour nous tous. Quand des décisions sont prises par le Conseil de sécurité ou par l'Assemblée générale – en particulier par consensus – nous devrions chercher des

moyens de renforcer cette position dans les autres organes de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, pour rehausser son prestige, l'Assemblée devrait identifier des questions ou des domaines précis auxquels elle pourrait apporter une contribution significative. Bien sûr, cela est plus facile à dire qu'à faire, mais il existe des problèmes mondiaux ou des groupes de questions comme les maladies contagieuses, la migration illégale, l'environnement, le terrorisme et les droits de l'homme – pour n'en citer que quelques-uns – pour lesquels les avis des membres dans leur ensemble pourraient influencer sur l'opinion publique et les positions internationales. Maintenant, je suis convaincu que tous – y compris les grandes puissances – considéreraient qu'il est dans leur intérêt de favoriser le rôle prépondérant de l'Assemblée générale. Le fait est que la mondialisation a également mondialisé les problèmes de la pauvreté, du terrorisme et des maladies, et ce ne seront pas uniquement les pays pauvres et les petits pays qui en souffriront. Si le sentiment d'injustice et d'iniquité devient trop criant, les problèmes du tiers monde deviendront d'une manière ou d'une autre ceux du monde développé. Nous n'avons donc pas d'autre choix que de travailler ensemble. Peut-on trouver pour cela une meilleure instance que l'Assemblée, où presque tous les pays du monde d'aujourd'hui sont représentés?

Troisièmement, je vois deux obstacles qui peuvent empêcher l'Assemblée générale de s'orienter vers ces domaines d'intérêt commun : son ordre du jour chargé et sa culture des rituels, qui prennent beaucoup de notre temps et de nos ressources sans produire de résultats tangibles. En ce qui concerne le premier obstacle, je ne sais pas exactement jusqu'à quel point nous pouvons dégraisser l'ordre du jour de l'Assemblée. Chaque point à l'ordre du jour représente les intérêts d'un État Membre ou d'un groupe d'États Membres, et cela s'applique tant aux pays développés qu'aux pays en développement. Le temps qu'ils ont encore reste inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée dépendra de notre aptitude à parvenir à une résolution satisfaisante des questions et conflits, dont certains sont aussi vieux que l'Organisation des Nations Unies elle-même. Néanmoins, j'espère que grâce à un esprit de compromis, nous pourrions alléger davantage notre charge de travail.

Nous devrions également secouer un peu le Débat général annuel de haut niveau qui s'est installé dans un

rituel de deux semaines et ne parvient pas à retenir l'intérêt des médias internationaux. À cet égard, je souhaiterais attirer une attention toute particulière sur la recommandation qui figure dans la résolution 58/126, selon laquelle le Président élu de l'Assemblée générale après consultations avec le Président en exercice et le Secrétaire général propose une ou plusieurs questions d'intérêt mondial sur lesquelles les États Membres seront invités à faire des observations au cours du débat général de la session à venir de l'Assemblée. Si nous parvenons à obtenir de nos dirigeants qu'ils centrent leurs discours sur les importantes questions d'actualité, nous serions peut-être davantage en mesure de mobiliser l'Assemblée pour qu'elle serve de parlement de l'opinion publique internationale.

En résumé, il nous faudra constamment rechercher les moyens de faire de l'Assemblée l'organe novateur que les architectes de l'Organisation des Nations Unies s'étaient engagés à créer à San Francisco en 1945. Pour y parvenir, nous devons être audacieux mais réalistes dans notre démarche.

Je voudrais maintenant passer brièvement à la question de l'élargissement des relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Les rapports élaborés sur ce sujet – le rapport du Secrétaire général (A/59/354) et le rapport du Groupe de personnalités éminentes (A/58/817 et corr.1) – donnent amplement matière à réfléchir. Je voudrais à cet égard faire quatre observations préliminaires.

Premièrement, Singapour convient en principe que l'ONU doit être une organisation tournée vers l'avenir et qu'il y a des arguments qui militent en faveur du développement au sein de l'Organisation des Nations Unies des consultations avec différents groupes, dont les organisations non gouvernementales. Nous convenons que certaines organisations non gouvernementales ont un savoir-faire dans des domaines spécifiques de notre travail, par exemple pour les questions d'environnement, de droits de l'homme, de désarmement et de développement. Elles ont souvent contribué à une meilleure compréhension des questions complexes et elles ont ajouté à la richesse de nos débats. Toutefois, il est également vrai qu'il existe des organisations non gouvernementales qui n'ajoutent aucune plus-value réelle au travail de l'ONU. À en juger d'après l'expérience passée, il nous serait difficile d'élaborer une distinction entre les organisations non gouvernementales qui peuvent

apporter une plus-value à nos délibérations et celles qui ne le peuvent pas.

Deuxièmement, il suit de ce qui précède que nous devons nous demander quelle est la meilleure manière d'associer les organisations non gouvernementales à nos délibérations. À cet égard, la proposition visant à accréditer les organisations non gouvernementales auprès des grandes commissions de l'Assemblée générale mérite un examen attentif. Nous devons nous rappeler qu'une fois engagés dans cette voie, il serait difficile de revenir sur cette décision. Comme l'a fait remarquer le représentant de l'Australie dans sa déclaration au début de la journée, si un dialogue plus important avec les organisations non gouvernementales pourrait présenter un intérêt, il ne doit pas nous détourner du caractère fondamentalement intergouvernemental de l'Assemblée. Quoi que nous fassions, nous devons veiller à ce que les décisions de l'ONU soient prises par les États Membres et non par les organisations non gouvernementales.

Troisièmement, je fais valoir que, nonobstant l'appui financier envisagé par le Secrétaire général aux organisations non gouvernementales des pays en développement, cela ne signifiera pas nécessairement qu'il y aura une participation égale. Comment garantir en effet que le fonds d'affectation spéciale ne sera pas tari après une première période initiale et que ne se tarira pas de la sorte l'accès des organisations non gouvernementales des pays en développement aux réunions de l'ONU? Concernant l'agrandissement du Bureau pour les partenariats, le Secrétaire général a souligné qu'il aurait des incidences budgétaires modestes. À une époque où les nombreux mandats doivent se disputer des ressources limitées, cela implique obligatoirement que l'on rogne ailleurs. Qui, alors, déciderait ce qui doit partir et ce qui doit rester?

Quatrièmement, sur la base de l'expérience de Singapour, en particulier pendant notre passage au Conseil de sécurité, je fais observer que les organisations non gouvernementales savent souvent avec qui travailler et comment faire passer leurs points de vue. Nous avons de bonnes relations de travail avec un vaste éventail d'organisations non gouvernementales qui ont apporté une plus-value aux travaux du Conseil de sécurité. D'une certaine façon, cela permet de faire le tri facilement entre le bon grain et l'ivraie. Alors que nous cherchons des moyens d'aider les organisations non gouvernementales à avoir meilleur accès à nos délibérations, nous ne devons pas

négliger d'apporter une aide analogue aux États Membres qui en ont besoin afin de mieux participer aux travaux de l'ONU.

Pour terminer, il importe d'aborder certaines de ces questions et de ces préoccupations et d'examiner attentivement les incidences des propositions du Groupe présidé par M. Cardoso avant de prendre la moindre décision.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, avant tout, je tiens à exprimer la satisfaction de ma délégation de vous voir présider la présente séance plénière consacrée à l'examen de deux questions de la plus haute importance.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, à laquelle nous aimerions ajouter quelques observations complémentaires.

Nous devons nous attaquer sans plus tarder à une véritable réforme de l'ONU qui lui redonne ses prémices fondatrices et garantisse le respect effectif de la Charte par tous les États, petits ou grands. Le renforcement et la réforme du système des Nations Unies doivent avoir pour objectif le rétablissement du rôle central de l'Organisation dans le système des relations internationales, d'assurer la primauté du droit international et de la Charte de l'Organisation, de reconstruire le système de sécurité collective et de garantir le développement du multilatéralisme et la coopération entre les États.

On ne doit pas laisser réinterpréter le multilatéralisme de façon capricieuse et opportuniste, comme le font certains, mais le défendre avec tous les États Membres, car le multilatéralisme suppose le plein respect du droit international et la pratique de la démocratie dans les relations internationales. Il apparaît toujours plus clairement que si nous souhaitons restaurer la confiance de la communauté internationale dans l'ONU, et surtout la crédibilité de celle-ci aux yeux de l'opinion publique mondiale, nous devons veiller à ce que notre Organisation tienne réellement compte des intérêts collectifs de ses États Membres.

La réforme de l'ONU doit avoir un caractère général et intégral. Elle doit associer, pour les démocratiser, tous les organes principaux et subsidiaires, et elle doit reposer sur le pilier fondamental que constitue la préservation du caractère

universel, démocratique et intergouvernemental de l'Organisation. A cet égard, il convient de respecter les fonctions et les prérogatives conférées respectivement par la Charte à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Conseil économique et social pour la réalisation des objectifs qu'elle énonce. Il faut mettre fin, dans les domaines de compétence de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, à l'intrusion du Conseil de sécurité, organe qui plus que jamais a besoin d'une profonde réforme, et notamment d'une démocratisation urgente.

De même, les questions politiques concernant l'Organisation, dont la question de la réforme elle-même, ne sauraient être assujetties aux concepts de gestion et d'administration.

L'application d'une approche corporative transnationale, reflétant le concept étroit de l'analyse coûts-avantages, irait à l'encontre de la nature même de l'Organisation, compte tenu de son caractère universel et démocratique et de ses spécificités politique et intergouvernementale.

À cet égard, nous voudrions faire brièvement mention du rapport du Secrétaire général en réponse au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile (A/59/354) qui a été présenté au titre du point « Renforcement du système des Nations Unies ».

Ce document devrait être examiné avec soin par les États Membres car les initiatives qui y sont présentées ont d'énormes répercussions sur la nature intergouvernementale de l'ONU ainsi que sur les mandats originaux des fonds, institutions et programmes du système. Si certaines propositions y figurant peuvent avoir un effet positif sur les travaux de l'Organisation, par exemple celle d'encourager d'autres organismes, comme les institutions de Bretton Woods, à favoriser une plus grande participation de la société civile à leurs activités, d'autres, toutefois, reposent sur des hypothèses, des concepts et des méthodologies qui sont loin de faire l'objet d'un consensus au niveau intergouvernemental.

C'est la raison pour laquelle l'application de toute initiative énoncée dans le rapport du Secrétaire général nécessitera un mandat législatif clair de la part des États Membres.

La revitalisation de l'Assemblée générale constitue également un élément déterminant d'une

réforme véritable de l'ONU. On ne saurait parler d'une Organisation agissant plus démocratiquement et plus efficacement tant que l'Assemblée générale n'exercera pas pleinement les pouvoirs qui lui sont conférés par la Charte, y compris ceux qui doivent nécessairement découler d'une paralysie éventuelle du Conseil de sécurité, afin de rejeter le recours à la force à des fins politiques et d'insister sur le fait que les conflits ne seront réglés pacifiquement et que la pratique de deux poids, deux mesures ne sera éliminée que s'il est possible d'assurer la sécurité, la stabilité, la justice et la démocratie dans le monde.

Les résolutions 58/126 et 58/316, adoptées à la session précédente de l'Assemblée générale sous la direction éminente de Julian Hunte, s'ajoutent à l'arsenal législatif relatif à la revitalisation indispensable de cet organe principal. De ce fait, toutes les résolutions pertinentes qui ont déjà été approuvées demeurent des références obligatoires dans ce processus.

Le processus de revitalisation doit avoir pour but de « réaffirmer le rôle central de l'Assemblée générale en tant que principal organe délibérant et représentatif de l'Organisation des Nations Unies », comme le reconnaît la Déclaration du Millénaire.

Ainsi, dans ce processus, l'Assemblée devrait conserver son indépendance et son caractère d'organe délibérant au sein duquel la liberté de ses États Membres de soulever des questions qui les intéressent n'est ni restreinte ni limitée. Les pouvoirs exécutifs de l'Assemblée générale ne devraient pas non plus être affaiblis.

C'est la raison pour laquelle, à la présente session et sous votre direction, Monsieur le Président, nous devrions, à notre avis, accorder la priorité à la composante revitalisation en vue d'affirmer l'autorité de l'Assemblée. La résolution 58/126 présente elle-même, dans la partie A de son annexe, des mesures dont l'application pleine et urgente permettrait cet affermissement.

Par ailleurs, les initiatives visant à améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée ne devraient pas entraver les efforts tendant à renforcer son rôle mais au contraire les compléter. Dans l'application des résolutions pertinentes, y compris les résolutions 58/126 et 58/316, nous devons en tenir compte. Nous devons également tenir compte du fait qu'aucune rationalisation des structures ou des fonctions ne

pourra compenser le manque de volonté politique des États puissants ni la tendance pernicieuse à l'unilatéralisme.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale est en soi une question politique et, en particulier, les thèmes actuellement examinés en plénière revêtent une importance et un intérêt singuliers pour la majorité des États Membres. C'est la raison pour laquelle la rationalisation de l'ordre du jour ne devrait pas être fondée sur des considérations administratives ou financières. Il doit s'agir d'un processus patient, démocratique de recherche d'un consensus, impliquant le respect des avis de tous les États Membres, en particulier ceux qui sont directement intéressés, et sans l'accord desquels aucune rationalisation ou réorganisation des questions les concernant ne devrait être proposée.

Il ne faut pas non plus porter atteinte au droit des États Membres de proposer, conformément au règlement intérieur et à la Charte, l'inclusion de questions nouvelles à l'ordre du jour de l'Assemblée et leur examen de la façon et au moment qui leur paraissent nécessaires.

Dans bien des cas, la permanence de certaines questions à l'ordre du jour est essentiellement due à la non-application des résolutions pertinentes. Par ailleurs, il convient de rappeler que l'Assemblée n'est pas le seul organe principal à avoir de nombreuses questions à son ordre du jour. Nous avons constaté comment le Conseil de sécurité accroît chaque année le nombre des questions qu'il examine.

Nous rappelons également que la prétendue conceptualisation de l'ordre du jour, à présent instituée, ne saurait préjuger ou influencer la façon dont les travaux de l'Assemblée sont organisés et menés.

Les efforts visant à revitaliser les travaux du Bureau de l'Assemblée générale devraient, pour leur part, s'inscrire dans le cadre des prérogatives qui lui ont été accordées en vertu du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Les initiatives visant à revitaliser en particulier les travaux des grandes commissions doivent être en harmonie avec les lignes directrices générales établies au niveau de la plénière à l'issue d'un processus de consultations approfondies entre les États Membres.

À cet égard, les recommandations visant à améliorer les méthodes de travail des grandes

Commissions, y compris la possibilité de rationaliser leurs programmes de travail respectifs, doivent résulter également de larges consultations et faire l'objet d'un consensus. Ce processus devrait être suivi sans porter préjudice aux priorités actuelles et en tenant compte des questions de fond traditionnellement examinées par les organes concernés.

Nous estimons que l'interprétation et l'application des résolutions 58/126 et 58/316 ne devraient en aucune façon signifier l'imposition de limitations à l'activité ni de conditions au débat politique ou à la présentation d'initiatives par les États Membres au sein des grandes commissions.

M. Balestra (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Puisqu'il s'agit de la première fois que je prends la parole au cours de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection et vous assurer de nouveau de tout le soutien de mon pays et de ma délégation.

Saint-Marin a toujours considéré la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale comme une question impérieuse. L'Assemblée générale, principal organe des Nations Unies, doit rester l'instance principale où la communauté internationale débat des questions politiques pertinentes. Le système international a déjà mis en place un vaste éventail d'organes techniques et politiques chargés de débattre des questions appelant une compétence spécifique.

La composition de l'Assemblée générale et le rôle qu'elle joue en font un organe unique au sein du système des Nations Unies. Ces caractéristiques sont ce qui fonde sa légitimité particulière et lui permet, sur de nombreuses questions de politique internationale, d'obtenir un consensus mondial autrement très difficile à atteindre dans d'autres instances. Le premier objectif d'un organe ayant les caractéristiques de l'Assemblée générale doit être de faire en sorte que les États se sentent parties intégrantes d'une même communauté mondiale, au moins sur les questions les plus importantes. Pour accomplir cette fonction, l'Assemblée générale doit coopérer de façon plus fréquente et plus constructive avec les autres acteurs internationaux, tels que les organisations non gouvernementales.

C'est la raison pour laquelle mon pays se félicite du rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile (A/58/817

et corr.1) et remercie la Vice-Secrétaire générale de sa présentation du rapport élaboré en réponse par le Secrétaire général (A/59/354). La société civile et les autres parties prenantes doivent avoir davantage d'occasions d'exprimer leurs vues. Leurs observations et leurs suggestions représenteraient une contribution essentielle aux travaux de l'Assemblée.

Saint-Marin estime que l'Assemblée générale doit développer son mandat efficacement en rationalisant de son ordre du jour et en limitant le nombre des questions examinées afin d'en garantir un examen plus approfondi et plus réfléchi. Limiter le nombre des questions inscrites à l'ordre du jour ne signifie pas priver l'Assemblée générale de son pouvoir, au contraire : cela permettrait à l'Assemblée de se concentrer sur ses priorités, telles qu'énoncées dans la Déclaration du Millénaire.

Les grandes Commissions elles-mêmes profiteraient de cette réduction, qui leur donnerait la possibilité de s'attacher à des questions spécifiques et d'adopter des résolutions plus incisives.

Ma délégation se félicite de la résolution 58/316. Nous sommes favorables à un grand nombre de points y figurant : en particulier celui de tenir normalement des séances plénières les lundis et jeudis; d'articuler l'ordre du jour autour de titres correspondant aux priorités de l'Organisation, en vue de refléter le fait que les travaux de l'Assemblée sont structurés; de biennaliser et de triennaliser les points de l'ordre du jour; de rationaliser les travaux des grandes Commissions et de réduire l'imposante quantité de documents présentés par le Secrétariat.

Toutefois, nous sommes d'avis que les résolutions adoptées à ce jour ne constituent qu'un premier pas sur la voie du processus de revitalisation. À notre avis, les capacités du Bureau devraient être renforcées de manière à ce qu'il devienne un organe apte à faciliter les travaux de l'Assemblée. Il devrait essentiellement contribuer à déterminer la façon de réduire le nombre de points à l'ordre du jour, suggérer d'autres moyens de les examiner et, en particulier, concourir à favoriser la participation de toutes les délégations aux négociations officielles.

Nous pensons par ailleurs qu'il ne suffit pas d'adopter des résolutions mais qu'il importe plus encore de les appliquer. Nous estimons qu'il est vital de créer un système visant à informer l'Assemblée générale du degré de mise en œuvre et de l'impact de

ses résolutions. Un tel système nous éviterait peut-être d'adopter à maintes reprises les mêmes résolutions. On ne saurait non plus sous-estimer le point de vue des petites délégations qui, dans bien des cas, ne sont pas en mesure de participer activement à tous les segments, débats interactifs et autres réunions qui peuvent être prévus au sein des organes subsidiaires de l'Assemblée.

De même, nous ne devons pas oublier que les nouvelles initiatives des présidents de l'Assemblée et du Bureau sont à même de créer des précédents pour toutes les grandes commissions et même pour l'Assemblée plénière. C'est pourquoi la présentation de ces initiatives relatives à l'organisation doit se faire avec la plus grande prudence en raison des répercussions que cela risque d'entraîner, notamment pour ce qui est des incongruités possibles et des contradictions concernant le règlement intérieur de l'Assemblée générale. A notre avis, l'application soi-disant progressive des nouvelles mesures d'organisation au sein des grandes commissions ne devrait pas avoir lieu tant qu'un mandat gouvernemental clair n'aura pas été négocié à ce propos.

Nous ne devons pas nous leurrer : l'efficacité du travail de la plénière et des commissions dépend davantage de la volonté politique des États Membres que des changements apportés dans les méthodes de travail de la plénière ou des commissions. De toute façon, ces changements ne devraient pas avoir de répercussions sur les priorités et les mandats fixés dans les objectifs du Millénaire pour le développement, les recommandations des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, les conférences et les sommets de l'ONU et les priorités énoncées dans le plan à moyen terme.

À notre avis, le problème principal réside dans le non-respect de bon nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale, qui constituent un important ensemble normatif, mais qui restent lettre morte car elles sont tributaires de la volonté politique, militaire ou économique des États. Il semblerait normal que cela arrive également à nombre de résolutions portant sur la réforme du système des Nations Unies, dont l'application reste limitée. Mais tout en étant réaliste, l'Assemblée générale peut proposer qu'on débattenne de questions internationales cruciales urgentes aux fins d'adopter des résolutions concrètes, orientées vers l'action.

Enfin, ma délégation réaffirme que la réforme ne saurait être un processus purement bureaucratique visant à adapter ce qui reste de l'ONU aux intérêts et caprices de quelques pays riches et puissants. De même, nous espérons qu'à la suite du processus actuellement en cours, l'interaction entre le Secrétariat et l'Assemblée générale sera renforcée afin que le premier puisse donner suite de manière plus efficace aux mandats fixés par les États Membres.

Je terminerai mon intervention, Monsieur le Président, en vous souhaitant tout le succès possible dans vos activités et en répétant qu'au cours de ce processus de réforme complexe mais nécessaire de l'Organisation, vous pouvez compter sur la pleine participation de la délégation de Cuba, qui sera constructive.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Nous sommes heureux de participer à ce débat commun sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et sur le renforcement du système des Nations Unies. Nous remercions le Secrétaire général pour les documents détaillés qu'il nous a présentés au titre de ces deux points de l'ordre du jour. Nous exprimons notre reconnaissance à la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, pour sa déclaration liminaire.

La position du Mouvement des pays non alignés a déjà été énoncée par l'Algérie. Nous aimerions mettre l'accent sur certaines questions plus générales liées à ces deux points de l'ordre du jour.

Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, pour la détermination avec laquelle vous abordez le processus de revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et de renforcement du système des Nations Unies. Nous voudrions dire publiquement combien nous nous félicitons des progrès positifs réalisés à cet égard sous la direction du Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale. Nous collaborerons de façon constructive avec vous, Monsieur le Président, et nous vous souhaitons une pleine réussite dans vos efforts à cet égard.

La réforme et la revitalisation constituent un processus nécessairement lent et graduel; on ne saurait s'attendre à des résultats du jour au lendemain. Il faut faire preuve de patience et de persévérance dans nos efforts visant à parvenir à un accord entre tous les États Membres sur des questions qui sont souvent politiquement bien délicates. Le mouvement fort, systématique et résolu d'un navire allant de l'avant

pourrait caractériser la démarche qu'il nous faut adopter au cours de ce processus.

Nous avons réalisé des progrès considérables lors de la session précédente durant laquelle ont eu lieu plusieurs cycles de consultations et des débats officiels. Des progrès ont été réalisés pour ce qui est d'établir des catégories pour les grandes questions et de rationaliser dans une certaine mesure les travaux des grandes commissions de l'Assemblée générale et pour ce qui a trait à la biennalisation, à la triennalisation, au regroupement et à l'élimination de certains points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Les résolutions 58/126 et 58/316, adoptées par l'Assemblée générale respectivement en décembre 2003 et en juillet 2004 contiennent d'importantes mesures permettant d'aller de l'avant.

Nous reconnaissons toutefois que ces mesures ne constituent pour l'essentiel qu'un premier pas. L'objectif ultime du processus de réforme est de renforcer l'efficacité de l'Organisation de manière à ce qu'elle puisse répondre aux besoins des États Membres, en particulier de ceux en développement. Les progrès sur le plan des tentatives de réforme et de revitalisation du système des Nations Unies pourront être jugés en fonction de leur adaptation aux efforts entrepris par les pays en développement en vue d'atteindre les cibles énoncées dans les objectifs du Millénaire pour le développement. En même temps, le processus de réforme sera jugé en fonction de l'efficacité de la réaction de l'ONU face aux défis mondiaux que présente la menace du terrorisme international; des armes de destruction massive, y compris la question de la prolifération et du désarmement nucléaires; et de la criminalité transnationale organisée, notamment du trafic des stupéfiants, des armes et des êtres humains.

Nous avons encore un long chemin à parcourir avant d'atteindre notre objectif. Nous espérons que le Groupe de haut niveau, mis sur pied par le Secrétaire général pour faire des rapports sur les menaces et les défis auxquels l'ONU est confrontée ainsi que sur les modifications qui doivent être apportées au fonctionnement des institutions et des processus, pourra présenter des recommandations que nous serons en mesure d'appliquer. Nous espérons que l'examen intergouvernemental des recommandations du Secrétaire général relatives au rapport du Groupe nous donnera la possibilité d'envisager le processus de

manière globale, nous permettant ainsi d'entreprendre des réformes touchant à différentes parties du système des Nations Unies. A long terme, ces réformes pourront avoir un effet durable si les différents éléments du processus vont dans la même direction.

Le processus de réforme que nous essayons d'imposer doit au bout du compte accroître le prestige, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale ainsi que sa capacité à délibérer et à examiner les politiques. Cela devrait s'obtenir sur un plan pratique en adoptant des mesures concrètes. Dans un premier temps, aux fins d'accroître le prestige et l'efficacité de l'Assemblée générale, il faudrait que les débats thématiques qui ont actuellement lieu au Conseil de sécurité se déroulent de nouveau à l'Assemblée car ce privilège lui revient de plein droit. Les membres du Conseil de sécurité appartenant au Groupe des 77 ou qui sont proches des points de vue de la vaste majorité des pays en développement concernant la primauté de l'Assemblée générale ont un rôle essentiel à jouer à cet égard. L'interaction entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social se fait sans difficultés. Mais il faudra considérer les anomalies qui surviennent occasionnellement dans les relations entre l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. L'effectif du Bureau du Président de l'Assemblée générale ayant été renforcé au cours de l'année écoulée, il serait utile d'en étudier les effets sur son activité. De même, il serait utile de procéder à une évaluation du fonctionnement de l'Assemblée générale suite aux nombreuses innovations qui ont été apportées depuis le début de la présente session, et ce afin de choisir la bonne voie à suivre dans l'avenir.

C'est un fait notoire que l'ONU brasse un impressionnant volume de papier. Ceux qui se sont trouvés aux prises avec d'énormes quantités de documents et de résolutions, ne pouvant compter que sur un noyau de personnes au sein de leur mission, sont à même de témoigner de l'effet asphyxiant que peut avoir la paperasserie. Même les missions les mieux dotées en personnel ont du mal à suivre le rythme. Si les documents ont désormais gagné en clarté, le Secrétariat n'en doit pas moins continuer de s'efforcer de les rendre plus gérables et accessibles.

Il serait bon de rationaliser et de simplifier le langage des résolutions. Bien sûr, il ne sera possible de rationaliser le langage ou le nombre des résolutions qu'avec la coopération des États Membres.

Dans le processus de réforme, il est important de ne pas perdre de vue les règles de procédure déjà adoptées et disponibles. Il ne faut pas que le processus de revitalisation néglige le respect scrupuleux des règles de procédure. Il est également primordial de ne pas oublier le caractère intergouvernemental de l'Organisation. Les contacts entre la société civile et d'autres entités extérieures visant à diversifier la base des travaux devraient s'opérer dans le but d'étayer les travaux intergouvernementaux et d'accroître la qualité du processus décisionnel intergouvernemental.

Nous remercions le Secrétaire général du rapport qu'il a élaboré en réponse à celui du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/59/354). Comme ce rapport vient à peine d'être mis en circulation, ma délégation n'a pas eu assez de temps pour réfléchir aux propositions qu'il contient. Nous voudrions donc faire part de vues préliminaires sur le sujet.

Il est difficile d'analyser les recommandations du Groupe Cardoso et du rapport du Secrétaire général sur les travaux du Groupe du fait que la définition de la société civile figurant dans le rapport est ambiguë. La définition sur laquelle se fonde le Groupe diverge quelque peu de celle qui avait été donnée précédemment par le Secrétaire général, et qui avait été communément acceptée.

Nous ne pensons pas que les parlementaires fassent partie de la société civile. En revanche, la proposition de les associer plus activement aux travaux de l'ONU est positive. En dialoguant avec eux et en les associant régulièrement à l'examen des questions de portée planétaire, on ne pourra qu'améliorer les législations et l'application des décisions au niveau national. Nul ne contestera que l'idée d'intégrer les autorités locales dans la société civile est incongrue. Si les autorités locales jouent un rôle essentiel dans l'application des décisions, il est difficile de les assimiler à des membres de la société civile.

La proposition de créer un fonds spécial afin d'accroître la participation des ONG originaires de pays en développement est véritablement digne d'intérêt et mérite d'être étudiée plus en profondeur. Grâce aux efforts constants du système des Nations Unies, le nombre des représentants d'organisations non gouvernementales originaires de pays en développement a sensiblement augmenté au

cours des dernières années. Mais il faut faire davantage. La création d'un fonds spécial serait positive. Cependant, pour assurer le bon fonctionnement de ce fonds, il sera important de le mettre en place suivant des modalités très claires, surtout en ce qui concerne les dons qui, par nature, ne sont pas assortis de conditions.

Nous souhaitons nous arrêter plus en détail sur deux questions majeures du rapport. La première concerne la participation des ONG aux travaux de l'Assemblée générale. Bien que le Secrétaire général affirme qu'« il serait très utile de permettre une participation accrue d'ONG accréditées aux travaux ordinaires de l'Assemblée » (A/59/354, par. 25), cela n'a pas été démontré de façon convaincante. La nature de la participation et les bénéfices qui en découleraient ne sont pas évidents, et nous ne sommes pas convaincus que l'ONU ou ses États Membres en tireraient profit. De plus, cela contreviendrait au caractère intergouvernemental et au principe de représentation démocratique, dans la mesure où les organisations non gouvernementales de la société civile, dans le sens strict du terme, ne sont pas élues.

Par ailleurs, dire qu'aucune des dispositions de l'Article 71 de la Charte des Nations Unies n'empêche l'Assemblée générale d'inviter les organisations non gouvernementales à participer à ses travaux, c'est faire une interprétation juridique artificieuse, qui semble devenir une tendance.

De notre point de vue, les dispositions de la Charte et de son Article 71 sont très claires. La Charte détermine, à l'Article 71, que les rapports entre l'ONU et la société civile s'exercent essentiellement au sein du Conseil économique et social. Nous éprouvons de la réticence à altérer la Charte des Nations Unies et déconseillons toute interprétation fallacieuse par commodité ou opportunisme.

La deuxième question qui mérite d'être commentée est celle de l'accréditation des ONG. Le Secrétaire général suggère que le Bureau de l'Assemblée générale soit désigné pour assumer le processus d'accréditation et examiner les demandes d'obtention du statut consultatif. Cela ne vaudrait à notre avis que pour le cas où les organisations non gouvernementales participeraient aux travaux de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général se réfère aux observations formulées par le Groupe de personnalités éminentes sur

les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile au sujet de l'activité du Comité des organisations non gouvernementales. La question a été traitée de façon très superficielle. Les membres du Comité n'ayant pas été suffisamment consultés, ses activités sont mal comprises et la communauté des États Membres perçoit mal son utilité. Cela est vraiment regrettable puisque l'on a ainsi perdu une occasion de faire des propositions judicieuses pour réformer et rationaliser les travaux du Comité des organisations non gouvernementales en vue de perfectionner le processus d'accréditation de ces organisations.

Le rapport du Secrétaire général examine plusieurs propositions concernant l'association des organisations non gouvernementales à l'action de l'ONU au niveau des pays. Il est impératif de veiller soigneusement à ne pas outrepasser les limites des mandats des différents organes de l'ONU, et à ne pas perdre de vue le fait que les gouvernements sont les principaux interlocuteurs du système des Nations Unies au niveau des pays.

Nous exposerons plus en détail nos vues sur les rapports du Secrétaire général et du Groupe Cardoso lors des débats ultérieurs.

M. Chidyausiku (Zimbabwe) (*parle en anglais*) : J'interviens pour traiter du rapport du Secrétaire général en réponse au Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/59/354), au titre du point 54 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies ». Je félicite le Secrétaire général du rapport dont nous sommes saisis et remercie la Vice-Secrétaire générale d'en avoir fait la présentation.

Concernant le point 52 de l'ordre du jour, ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, dont le Zimbabwe est membre.

D'emblée, je voudrais indiquer que ma délégation partage l'opinion du Secrétaire général lorsqu'il insiste sur le fait que « l'Organisation des Nations Unies est et demeurera une organisation intergouvernementale où les décisions sont prises par les États Membres » (A/59/354, par. 3).

Au sein de l'ONU, les gouvernements représentent leurs mandants, dont entre autres la

société civile, et nous sommes mandatés par ces parties intéressées pour prendre des décisions en leur nom. Le débat actuel sur le renforcement du rôle de la société civile dans les travaux de l'ONU suggère malheureusement que les gouvernements nationaux ne sont pas assez représentatifs et que la société civile devra assumer la partie non acquittée de ce mandat. A supposer qu'un quelconque manque de représentativité existe, ce qu'il faut faire, c'est renforcer les consultations au niveau national. Toutes les mesures prises dans le cadre du processus actuel de modernisation et de changement institutionnel de l'Organisation des Nations Unies ne devraient par conséquent pas toucher à sa nature fondamentale d'organisation intergouvernementale.

Malheureusement, au fil des ans, il y a eu une tendance croissante et nette à altérer cette position. Nous avons assisté à de multiples tentatives visant à modifier ou à trouver les moyens de contourner les règles de procédures établies de l'Assemblée et d'autres processus intergouvernementaux au profit de la société civile, bien avant que le besoin n'en ait été reconnu. Dans certains cas, les progrès dans les processus de délibération ont été contrariés, du fait que certaines délégations ou certains groupes ont insisté pour que ces processus soient en quelque sorte ouverts, sans qu'il y ait eu accord préalable. Nous espérons que le présent débat permettra de préciser le caractère intergouvernemental de l'ONU.

Dans le passé, les ONG et les autres organisations de la société civile ont participé aux travaux de l'Assemblée générale de diverses manières, par exemple lors des sessions extraordinaires, des tables rondes et des processus préparatoires des conférences internationales. Toutefois, la pratique a été qu'elles ne participaient pas aux séances plénières de l'Assemblée. Nous n'avons, à ce jour, entendu aucun argument nous convainquant que cette pratique doive changer.

Le rapport reconnaît que les organisations de la société civile selon les régions du monde ont des niveaux de développement différents et qu'il faut prendre des mesures pour redresser cette inégalité. À cet égard, nous nous félicitons que le Secrétaire général ait l'intention de créer un fonds d'affectation spéciale en vue d'accroître la participation des organisations non gouvernementales de pays en développement aux réunions intergouvernementales, dans l'espoir que cela pourra changer la donne. Selon le rapport, 70 % des organisations non

gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social viennent de pays développés, alors que les 30 % restants ont leur siège dans des pays en développement. Dans ces circonstances, plaider en faveur d'une participation accrue des organisations non gouvernementales dans les processus intergouvernementaux revient malheureusement à plaider pour accroître l'influence du monde développé. À l'évidence, cette question doit être mûrement réfléchie, compte tenu de ses incidences sur la question de la démocratie dans la gouvernance internationale.

En ce qui concerne la question de l'accréditation, le Secrétaire général reconnaît le travail effectué par le Comité des organisations non gouvernementales pour améliorer son efficacité, notamment grâce à l'introduction d'un système dit « comité sans papier ». Par conséquent, nous estimons que les raisons avancées pour dissoudre le Comité ne sont pas convaincantes. Outre le fait qu'il octroie des droits définis aux organisations agréées, le Comité est un mécanisme indispensable chargé de garantir que ces organisations acceptent leurs responsabilités et sont tenues responsables de leurs actes. Nous voudrions aussi faire observer que l'ensemble du processus d'accréditation, y compris la présélection des demandes d'accréditation, doit rester sous la responsabilité des États Membres.

Le rapport évoque la nécessité d'améliorer la participation des ONG et de renforcer leur capacité au niveau des pays. Cette proposition n'est pas sans mérite, en particulier en ce qui concerne les capacités des organisations non gouvernementales des pays en développement. Toutefois, il faudrait signifier clairement que cette participation et ce renforcement des capacités ne devraient intervenir qu'avec l'engagement et la participation sans réserve des gouvernements nationaux concernés. Il faudrait veiller à ce que l'ONU ne soit pas soupçonnée de s'associer à des pratiques et des activités qui pourraient être interprétées comme une ingérence dans les affaires intérieures des États Membres.

Pour ce qui est de la participation de parlementaires aux travaux de l'ONU, ma délégation est favorable à la proposition d'appuyer l'organisation de réunions de parlementaires avant la tenue de rencontres internationales importantes et de convoquer ces réunions aux niveaux national, régional ou international. Les conclusions de ces réunions

enrichiraient en fait les processus de délibération au niveau intergouvernemental.

Je voudrais terminer en faisant observer que ce rapport semble uniquement motivé par la nécessité de justifier et d'institutionnaliser une participation accrue de la société civile aux travaux de l'ONU, et non par la nécessité de revoir les critères de cette association. Nous notons que le rapport n'évoque nullement les préoccupations des gouvernements sur ce sujet. Pourtant des questions ont été soulevées concernant le nombre croissant, les motivations, la représentativité, l'intégrité et la responsabilisation des organisations de la société civile à l'ONU. Le rapport élude ces questions graves, préférant se contenter de traiter de l'accroissement de la participation de la société civile. Nous espérons que ces questions seront examinées avant d'entamer les débats sur les modalités du renforcement de la participation de la société civile et non après.

M. Herasymenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : En premier lieu, je voudrais vous féliciter chaleureusement, Monsieur, de votre élection à la présidence de la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur le plein appui de l'Ukraine dans les efforts que vous déploierez pour que les travaux de la présente session de l'Assemblée générale soient efficaces et couronnés de succès.

Le fait que nous débattions du point 52 de l'ordre du jour, « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale », et du point 54 « Renforcement du système des Nations Unies », au tout début de la cinquante-neuvième session, et immédiatement après le débat général, montre bien l'importance que revêtent ces points pour la communauté internationale. Il est encourageant de voir que nous avons obtenu des succès considérables grâce à nos travaux sur ces questions au cours des deux dernières années.

Je voudrais saluer le Président de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, M. Julian Hunte, ainsi que les six facilitateurs, de leurs efforts inlassables qui nous ont aidés à faire progresser la réforme et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Ces progrès sont la preuve renouvelée de notre engagement collectif en faveur du rôle central que doit jouer l'Assemblée générale, en tant que principal organe politique représentatif délibérant de

l'ONU et de notre désir de la voir jouer ce rôle de manière efficace.

Tel devrait être l'objectif ultime et l'orientation principale du processus de revitalisation de l'Assemblée générale actuellement en cours. Même si nombre d'entre nous souhaitons que des mesures plus audacieuses soient prises pour donner un nouveau souffle à l'Assemblée, dans les circonstances actuelles nous estimons qu'il est approprié de concentrer nos efforts sur les propositions capables de recueillir un large soutien parmi les Membres de l'ONU et pouvant de manière réaliste être mises en œuvre dans un avenir proche.

L'Ukraine se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale des résolutions 58/126 et 58/316, qui constituent des pas importants dans la bonne direction. Ces textes énumèrent un certain nombre de propositions concrètes visant à renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale et à en améliorer les méthodes de travail. Le fait notable d'avoir établi un calendrier précis a grandement contribué à la mise en œuvre de nombre de ces propositions et a défini un cadre pour l'examen d'autres propositions encore, y compris lors de la présente session de l'Assemblée.

Nous nous félicitons de voir que ces résolutions sont déjà en cours d'application. Je voudrais simplement mentionner la nouvelle organisation des points de l'ordre du jour sous des intitulés qui correspondent aux priorités définies pour les activités de l'ONU. Un certain nombre de points de l'ordre du jour ont été rationalisés et cet effort devrait se poursuivre, en consultation avec les États Membres et conformément à des principes convenus. Nous pensons par ailleurs qu'il est également nécessaire de rationaliser les déclarations de routine prononcées dans cette Salle.

L'Ukraine appuie sans réserve la décision de renforcer le Bureau du Président. Il va sans dire que des consultations périodiques du Président de l'Assemblée générale avec les Présidents du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social, ainsi qu'avec les représentants de groupes régionaux et autres seraient très utiles à une meilleure planification et à une meilleure organisation des travaux de l'Assemblée générale. À cet égard, nous voudrions également souligner qu'il serait bon que le Président en exercice de l'Assemblée générale maintienne des contacts étroits et réguliers avec le Conseil des

présidents de l'Assemblée générale afin de profiter au mieux de l'expérience et des conseils de ses membres. Nous espérons que cette idée recevra toute l'attention voulue au cours des débats de la présente session.

Nous ne devons pas laisser retomber l'élan donné à la réforme. Nos espoirs à cet égard reposent essentiellement, Monsieur le Président, sur vos qualités de chef, et dans les efforts que vous déployez pour parvenir à des résultats concrets, vous pouvez compter sur le plein appui et la totale compréhension de ma délégation. Je tiens à vous assurer que l'Ukraine, dont le représentant est le Président de la Troisième Commission, est bien résolue à mettre en pratique les décisions prises sur cette question.

S'agissant du point 54 de l'ordre du jour, intitulé « Renforcement du système des Nations Unies », le Secrétaire général, dans son dernier rapport sur l'activité de l'Organisation (A/59/1) a déclaré : « Le programme pour aller plus loin dans le changement que j'ai présenté à l'Assemblée générale il y a deux ans est aujourd'hui dans une large mesure appliqué » (par. 255). Il indique également que l'Office général des comptes (« General Accountability Office ») du Gouvernement des États-Unis a estimé que 85 % des réformes proposées dans les programmes de réformes de 1997 et 2002 avaient été appliquées entièrement ou partiellement. Ces statistiques sont assez claires. Je tiens à remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, car les efforts inlassables qu'il déploie en faveur des réformes à l'ONU depuis son entrée en fonction méritent non seulement nos louanges, mais surtout et avant tout, notre soutien actif. Cet appui sera nécessaire à la réalisation des progrès dans la mise en œuvre des mesures de réforme restantes au cours de la présente session.

Je voudrais à cet égard, saluer la présentation du rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile (A/58/817 et corr.1) dirigé par l'ancien Président du Brésil, M. Fernando Henrique Cardoso, ainsi que le rapport présenté par le Secrétaire général en réponse aux recommandations du Groupe (A/59/354). En effet, l'efficacité et la pertinence de l'Organisation ne s'amélioreront que si nous trouvons les moyens appropriés de renforcer le rôle et la participation de la société civile.

Enfin, je voudrais souligner que, tout en revitalisant l'Assemblée générale et en renforçant de

nombreux domaines de l'ONU, nous devons continuer à aller de l'avant dans la réforme du Conseil de sécurité. Il ne faut pas non plus reléguer à l'arrière-plan de notre ordre du jour la réforme du Conseil économique et social, consistant à renforcer le rôle de coordination de cet organe dans les domaines économique et social. Nous attendons avec intérêt les résultats des travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, résultats que nous examinerons avec diligence.

M. Gallegos Chiriboga (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens, Monsieur le Président, à vous présenter les félicitations de ma délégation. Nous sommes sûrs que sous votre sage direction, la présente session de l'Assemblée générale sera fructueuse. Je tiens également à vous assurer que l'Équateur est prêt à coopérer avec vous et je réaffirme que nous sommes déterminés à apporter une contribution constructive à la promotion des questions qui sont primordiales pour l'ONU. L'une de ces questions est celle que nous examinons aujourd'hui. Nous connaissons vos compétences et nous n'avons donc aucun doute que le résultat de votre gestion sera extrêmement positif pour l'Organisation.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par l'éminent Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à la déclaration faite par le Représentant permanent du Brésil au nom du Groupe de Rio.

Nous réaffirmons notre conviction que l'Assemblée générale doit recouvrer son importance initiale et le rôle pour lequel elle a été créée. L'Assemblée étant l'organe délibérant démocratique le plus important au monde – où chaque État Membre peut se faire entendre et voter –, il est impératif de la doter des capacités nécessaires pour diriger la communauté internationale. Évidemment, depuis sa création il y a plus d'un demi-siècle, il y a eu des changements décisifs en raison desquels il est nécessaire – je dirais même vital – que l'Assemblée générale réforme ses procédures et accroisse son efficacité pour relever les défis d'une situation internationale en évolution.

En l'absence de décisions politiques des membres de l'Assemblée générale, d'autres organes ont dû assumer un rôle croissant. Cette absence de volonté politique s'est manifestée par l'incapacité de prendre

des décisions en raison d'un ordre du jour énorme fréquemment surchargé de questions répétitives souvent sans rapport avec les circonstances présentes. Il en résulte que l'Assemblée générale n'est pas en mesure d'assumer le rôle essentiel qui lui incombe, celui d'être l'expression d'une politique internationale dynamique dans le monde contemporain. Cette incapacité a souvent entraîné la prolifération de réunions au sommet qui ont examiné des questions qui, de l'avis de ma délégation, auraient bien pu être examinées dans ce cénacle. Les États Membres doivent prendre conscience de l'importance de l'Assemblée générale en tant que mécanisme de délibérations et de concertation œuvrant en faveur de nos peuples. C'est ce que veut la communauté internationale, et le fait même que nous tardons à nous engager dans une revitalisation substantielle est la preuve de cette incapacité que je viens de mentionner.

L'adoption, lors de la session précédente, de la résolution 58/316, a été le résultat de négociations difficiles, ce qui nous oblige à continuer à travailler avec courage, conscients de nos responsabilités, pour mettre en œuvre le mandat qui nous a été confié.

Il faut rendre hommage en la matière à l'ancien Président de l'Assemblée générale, M. Hunte, et aux facilitateurs. Nous reconnaissons cependant qu'il y a de nombreux éléments à prendre en compte. Au cours de la présente session, les membres doivent examiner les propositions concernant la reprogrammation des activités des grandes commissions de l'Assemblée générale. Le 1^{er} avril 2005 au plus tard, les grandes commissions doivent présenter à l'Assemblée pour examen leurs analyses sur la nécessité, la fréquence et l'utilité de chacune des questions qu'elles examinent. Les recommandations que feront les experts seront fondamentales pour nous aider à rationaliser la charge de travail qui doit, elle-même, être revue avec le plus grand soin.

La résolution 58/316 n'a éliminé que deux questions du programme de travail, deux questions que ne constituent même pas 1 % de l'ensemble. Ceci est préoccupant. Nous reconnaissons que c'est une question sensible pour nombre de délégations, mais le fait est que le programme de travail de l'Assemblée générale doit être le reflet exact des relations qu'entretiennent actuellement les États de la communauté internationale.

Par ailleurs, nous espérons que les changements introduits eu égard au Bureau permettront d'accélérer la progression des travaux de l'Assemblée générale.

Pour conclure, je souhaiterais parler de l'importance des débats de l'Assemblée générale sur les travaux du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, créé par le Secrétaire général. Le Groupe soumettra un rapport aux États Membres au mois de décembre, et il est certain que ce rapport proposera une révision totale de l'architecture des relations internationales. C'est la présente Assemblée générale qui devra analyser le rapport et prendre des décisions adéquates pour relever les défis auxquels l'Organisation des Nations Unies doit faire face et que j'ai mentionnés tout à l'heure. La pertinence de l'ONU, qui, ces derniers temps, a été tellement remise en question, est entre les mains des représentants ici présents. Et n'oublions pas que la société internationale suivra de très près les débats qui se dérouleront dans cette salle.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Monsieur le Président, intervenant pour la première fois devant la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, je voudrais vous dire l'immense plaisir qui est le nôtre, ainsi que notre fierté, à vous voir en diriger les travaux. Vos qualités d'homme d'État éminent, votre longue et large expérience diplomatique jointe à votre profonde connaissance des hommes nous sont garantes de la contribution qualitative de votre présidence à la marche de l'Assemblée. Nous sommes heureux sous votre direction que l'Assemblée générale poursuit aujourd'hui ses débats initiés à sa quarante-sixième session sur sa revitalisation et le renforcement de son autorité. Le Cameroun s'associe à cet égard à la déclaration faite par l'Algérie ce matin, au nom des pays non alignés.

Le débat inauguré ce matin est un exercice important puisque relatif au fonctionnement d'un organe essentiel qui apparaît comme la pierre angulaire du multilatéralisme. L'Assemblée générale est en effet pour certains ce forum où s'harmonisent les efforts des États vers la réalisation des buts et principes de l'ONU; pour d'autres, elle est l'organe d'expression de la conscience collective et universelle; pour d'autres encore, elle est l'organe doté d'une sorte d'autorité morale qui se concrétise à travers un pouvoir aussi étendu que diversifié.

Après plus d'une décennie de lentes et patientes négociations, nous avons enregistré quelques avancées et la plus significative aura été l'adoption à la cinquante-huitième session des résolutions 58/126 et 58/316. Qu'il me soit permis ici de rendre un hommage appuyé à votre prédécesseur, M. Julian Hunte, qui, par sa souplesse, sa ténacité et son audace toute de sagesse, a su rendre cette adoption possible. Ce faisant, il a apporté une contribution de choix dans l'accomplissement de la mission que nos chefs d'États nous ont confiée au Sommet du Millénaire, mission consistant à réformer notre Organisation et en améliorer l'efficacité dans les réponses aux grandes préoccupations de la famille des Nations Unies.

Les résolutions adoptées l'année dernière seront en fait considérées comme des pierres milliaires dans notre quête pour une Assemblée à l'autorité et au rôle renforcés, aux méthodes de travail améliorées, tant au sein de son Bureau que de ses grandes Commissions. Les décisions sur l'ordre du jour ainsi que le Conseil économique et social en témoignent à souhait. L'ordre du jour en effet, épousant les préoccupations du Sommet du Millénaire, va désormais s'articuler et s'ordonner autour des priorités de l'Organisation pour la période 2002-2005, lesquelles rejoignent les objectifs fondateurs des Nations Unies.

Ce regroupement et cette structuration présentent selon nous beaucoup d'avantages. Relevons-en deux. Le premier avantage, c'est que l'ordre du jour ainsi plus rationalisé nous semble de nature à nous aider à mieux faire face aux nombreux défis, anciens ou nouveaux, qui nous interpellent. Le second avantage, c'est que ce nouvel ordonnancement introduit dans le traitement des questions dont est saisie l'Assemblée générale, beaucoup plus de cohérence et de cohésion. En effet, les grandes commissions n'auront plus à traiter les points qui leur sont renvoyés comme des questions indépendantes, comme des questions *per se*, mais les replaceront dans la perspective des réponses à apporter par notre Organisation aux grandes préoccupations générales de l'humanité.

Aux termes des résolutions adoptées l'année dernière, le rapport du Conseil économique et social, au même titre que ceux des autres organes principaux, sera examiné intégralement en plénière. Mon pays ne peut que s'en féliciter car se trouve ainsi confirmée la pratique inaugurée par l'Assemblée générale en 2001, le Cameroun présidant alors le Conseil économique et

social. Cette décision prend toute son importance en ce moment où l'Assemblée générale voit son autorité se réduire comme peau de chagrin, du fait de l'ingérence très subtile des autres organes à composition limitée. Les États Membres, pour que cette décision sorte tous ses effets, sont appelés à veiller à ce que cet examen cesse d'être l'occasion d'une suite de déclarations générales, et favorise plutôt l'éclosion et la prise de recommandations qui vont nourrir les travaux ultérieurs du Conseil ou qui serviront au Bureau aux fins de suivi. Il conviendrait également qu'à cet examen participe, ce qui n'est pas encore le cas, un nombre élevé d'États. Ces remarques formulées à propos de l'examen du rapport du Conseil économique et social, sont également valables pour l'examen par l'Assemblée générale, en vertu de l'Article 15 de la Charte, des rapports des autres organes principaux des Nations Unies que sont le Secrétaire général et le Conseil de sécurité. Nous aurons l'occasion, le moment venu, de revenir sur cette question lorsque nous examinerons lesdits rapports.

Cette conception des débats, naturellement, suppose un Bureau un peu plus directif. C'est pourquoi notre souhait, c'est de voir se poursuivre les consultations ayant trait à son renforcement. Dans le même ordre d'idées, devront se poursuivre des consultations sur les propositions visant à l'établissement d'un nouveau calendrier des travaux de l'Assemblée générale en deux périodes de fond. C'est dire, Monsieur le Président, que vos qualités unanimement reconnues nous seront, dans les jours et mois à venir, d'une très grande utilité pour nous approcher des solutions à toutes ces questions et à celles en suspens. À cet égard, plus que jamais, il nous faudra, selon le mot d'Horace, de l'audace et de la sagesse, *sapere aude*. Vous pouvez compter sur l'appui constant de ma délégation.

Les différentes propositions dont nous sommes saisis, y compris celles contenues dans les documents introduits ce matin par la Vice-Secrétaire générale, vous seront également d'un précieux concours. C'est du reste pour moi l'occasion, Monsieur le Président, d'exprimer à la Vice-Secrétaire générale toute notre appréciation pour sa déclaration liminaire combien éclairante.

Je voudrais à présent, faire quelques observations générales sur le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations de l'ONU avec la société civile. C'est le lieu avant toute chose de saluer ce

Groupe, présidé par S. E. M. Fernando Henrique Cardoso, pour la qualité des recommandations contenues dans son rapport plein d'enrichissements. Il y a deux ans, le Secrétaire général, dans son rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement », évoquait à juste titre l'importance croissante des organisations non gouvernementales comme acteurs dans la société internationale. Il avait également souligné l'intérêt croissant de celles-ci pour les travaux de l'Organisation des Nations Unies et relevé, pour s'en féliciter, leur participation qualitative à l'élaboration de solutions aux défis qui interpellent la communauté internationale.

Je voudrais, à cet égard, rappeler leur rôle pour et lors de la mise en place de la Cour pénale internationale, leurs contributions au succès des grandes conférences mondiales sur le financement du développement et sur le développement durable. Nous avons, à cette occasion, pu apprécier la pertinence de leurs réflexions lors des débats sur la pauvreté, l'investissement, la dette et la croissance économique.

Il était donc normal et opportun de rationaliser et de renforcer les synergies entre le système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. À cet égard, il est heureux de constater qu'à travers le recensement judicieux des pratiques existantes ainsi qu'une claire présentation des recommandations sur la façon la meilleure de promouvoir cette interaction, le Groupe de travail se soit admirablement acquitté de la mission à lui confiée.

Nous sommes d'avis, avec le Secrétaire général, que les consultations développées de l'ONU avec les organisations non gouvernementales et la participation accrue de celles-ci aux débats sur des questions de portée mondiale ne peuvent qu'améliorer la qualité de l'analyse des politiques. Le partenariat avec les ONG ne peut que contribuer grandement à faciliter la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans les domaines humanitaires, de lutte contre la pauvreté, de l'éducation, bref, de l'accès pour tous aux services sociaux de base.

Et c'est dans cet esprit que le Secrétaire général, dans son rapport d'il y a deux ans (A/57/1), soulignait l'importance vitale de la coopération avec les organisations non gouvernementales, vu « la nécessité de s'attaquer aux problèmes qui se posent aujourd'hui

sur les plans social et économique et dans les domaines de la sécurité et de l'environnement ».

Il est du reste rassurant de constater que cette synergie n'a cessé de se développer, eu égard au niveau de participation des ONG dans les délibérations et les activités du système des Nations Unies.

Certaines propositions formulées pour leur participation plus accrue, en nombre et en qualité, nous semblent dignes d'attention. Il en est ainsi en particulier de la mise à disposition de ressources importantes pour faciliter la participation des organisations non gouvernementales des pays en développement. Celles-ci ont besoin d'un peu plus de temps pour se constituer en acteurs véritablement autonomes et responsables.

C'est pourquoi le Cameroun, alors Président du Conseil économique et social, était venu en appui pour la concrétisation de l'initiative du Secrétaire général des Nations Unies de mettre en place un réseau des ONG africaines, l'objectif étant de contribuer au renforcement de leurs capacités.

D'autres propositions, telles celles relatives aux accréditations, ainsi qu'à la contribution ou à la participation des ONG sur le plan national, sont à creuser un peu plus avant.

Voilà quelques observations d'ordre général que nous inspirent les développements contenus dans le rapport Cardoso. Nous félicitons le Secrétaire général de nous avoir donné des indications sur la manière dont, en ce qui le concerne, il entend donner suite à ces recommandations. Nous le remercions également d'avoir formulé à l'intention des États des propositions d'action et de décisions sur les recommandations à caractère politique. Nous pensons que la réflexion est à poursuivre autour de cet excellent document. Et de toute évidence, nos consultations cette année, dans les jours à venir, se ressentiront des conclusions de ce rapport, dont le titre à lui tout seul témoigne de la foi des peuples en notre Organisation et de leur disponibilité à participer aux côtés des États, afin que les Nations Unies répondent au mieux et avec efficacité aux aspirations combien légitimes de l'humanité à un monde libéré de la peur et du besoin.

M^{me} Holguín Cuéllar (Colombie) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de votre élection à la présidence et à vous dire combien notre délégation est disposée à collaborer

avec vous pour assurer la bonne marche des travaux de l'Assemblée. Nous souhaitons également réaffirmer notre appui aux efforts visant à renforcer l'Organisation des Nations Unies, c'est pourquoi nous prendrons une part active aux débats qui auront lieu pour redéfinir son rôle dans le système multilatéral.

Nous remercions le Secrétaire général de la présentation de son rapport sur les relations entre l'ONU et la société civile. Nous pensons que ce travail de collaboration avec la société civile est important et qu'il doit se poursuivre. Nous nous félicitons des échanges multiples que rend possible le système multilatéral, dont les acteurs principaux sont les États Membres, créateurs de l'Organisation.

C'est la volonté des États Membres de respecter les principes et objectifs de la Charte des Nations Unies qui donne sa raison d'être à cette Organisation et à tous ses organes principaux. N'oublions pas que l'ONU a été créée pour rapprocher les États et les renforcer en vue de permettre la coexistence pacifique et le développement social et économique. Le dialogue avec la société civile joue un rôle constructif dans la mesure où il renforce les institutions des États Membres. Des États robustes et respectueux du droit international consolident le système multilatéral. C'est pourquoi nous pensons que ce dialogue doit se faire de façon transparente, avec une participation active des États et des organismes intergouvernementaux.

Dans cet ordre d'idées, nous ne sommes pas d'accord avec le point de vue présenté dans le rapport, qui prône l'élimination de l'organe intergouvernemental actuellement chargé de l'accréditation des ONG. Les résultats des travaux du Comité chargé des organisations non gouvernementales révèlent un travail efficace et concerté de la part des États Membres. C'est un mécanisme ouvert aux États et aux organisations non gouvernementales intéressés. Un mécanisme d'accréditation géré par un bureau au sein du Secrétariat ne serait pas aussi transparent et ouvert, notamment vis-à-vis des États Membres et des ONG des pays en développement. Nous pensons que la transparence est fondamentale pour ce processus d'accréditation et que le seul moyen de la garantir est de confier la gestion de ce processus à un organe intergouvernemental. Nous considérons que tout changement apporté au système d'accréditation actuel, ainsi qu'aux modes d'application de ce régime, doit être le fruit de la concertation et du débat entre les États Membres.

Même si nous estimons que la proposition visant à lier le niveau local et le niveau mondial mérite d'être étudiée plus en détail, il est important de réaffirmer que la souveraineté des États, telle qu'elle est consignée dans la Charte des Nations Unies, ne doit pas rester lettre morte, et que toute initiative prise en ce sens doit respecter les structures des États, qui servent de traits d'union entre l'aspect local et l'aspect mondial.

Tout comme nous pensons que l'Organisation appartient aux États Membres, nous estimons que son programme de travail doit être le fruit de ses propres délibérations. Cela fait de nombreuses années que des échanges ont lieu entre les ONG et le système des Nations Unies, aussi bien au Siège de l'Organisation des Nations Unies que dans les différents pays. Ce dialogue doit compléter la fonction d'appui que remplissent aussi bien le système des Nations Unies que les organisations non gouvernementales dans leurs contributions au développement des États Membres.

Nous pensons que les gouvernements sont les principaux interlocuteurs du système des Nations Unies et qu'ils doivent le rester. Dans la mesure où nous considérons que les États doivent rester intégralement impliqués dans les relations avec les organisations non gouvernementales, nous ne voyons pas la nécessité d'accroître les structures bureaucratiques du Secrétariat à cette fin. Nous rappelons que nous sommes tout à fait disposés à participer activement à ce débat visant à préciser le rôle des ONG et leur contribution à nos travaux.

M. Sermoneta (Israël) (*parle en anglais*): Israël demeure résolument favorable aux idées sous-jacentes aux initiatives en cours. Il n'y a pas d'efficacité sans efficience. En cherchant à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale, nous renforcerons également le système des Nations Unies; de même, en cherchant à renforcer le système des Nations Unies, nous ne pouvons pas ne pas revitaliser les travaux de l'Assemblée générale.

Pour œuvrer à la réalisation de nos objectifs dans des domaines aussi importants que les problèmes de développement appuyé sur la technologie, les problèmes de l'eau, la promotion de la bonne gouvernance en tant que fondement de la paix et le renforcement de la capacité des Nations Unies de lutter contre le terrorisme, nous devons concentrer nos énergies et éviter de nous laisser obséder à tort par un ordre du jour répétitif.

Ces dernières années, nous avons vu quelques signes d'amélioration à cet égard, en accord avec les rapports du Secrétaire général et les visions souvent énoncées par cette Assemblée. Le nombre de débats conjoints augmente – ce qui est en soi une tendance très importante –, mais il nous faut aller encore plus loin dans ce sens. Il n'y a pas de raison que les mêmes parties discutent sans cesse des mêmes questions de fond aux mêmes tribunes.

Israël reste toutefois encore déçu par la répétition automatique, chaque année, de certaines résolutions sans aucun égard à leur utilité ou à leur pertinence. Nous aimerions voir réduire le nombre total de résolutions et les grouper dans des résolutions de portée générale, comme cela se faisait par le passé. Nous nous féliciterions également d'une augmentation du nombre de résolutions examinées tous les deux ans plutôt que tous les ans. Cela économiserait temps, argent et paperasserie. Il nous faut manifestement abandonner toute tentative future de rendre davantage répétitif un ordre du jour déjà redondant. Non seulement cela serait un gaspillage de ressources qui nuirait au fonctionnement et à la crédibilité des Nations Unies, mais cela nuirait également aux questions sous-jacentes.

Enfin, en vue de ces mêmes objectifs valides, Israël appelle une fois de plus les Nations Unies à revoir et à améliorer les clauses et conditions qui régissent l'accréditation et la participation des organisations non gouvernementales aux conférences des Nations Unies. Si les inefficacités dans l'ordre du jour peuvent miner les travaux des Nations Unies, il en va de même des ordres du jour cachés d'organes extérieurs politisés. Dans ce contexte, Israël attend d'examiner de près les recommandations du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile, de même que le rapport du Secrétaire général sur leur mise en œuvre.

Pour terminer, Israël accueille tous les efforts en tout genre visant à renforcer les méthodes de travail des Nations Unies en vue d'atteindre leurs objectifs – à rendre l'Organisation plus efficace, plus centrée et plus essentielle. L'impératif est clair : plus notre ordre du jour sera inefficace, plus nous-même serons inefficaces.

M. Arifi (Maroc) : Les mutations irréversibles que connaissent les relations internationales depuis la

fin de la guerre froide, les menaces de plus en plus imprévisibles sur la paix et la sécurité internationales, ainsi que les effets d'une mondialisation rapide, conjugués aux impératifs du développement, placent aujourd'hui notre Organisation devant des défis majeurs.

La réforme des Nations Unies, comme l'a bien démontré le débat général de cette année, est une nécessité urgente et un moyen incontournable pour restaurer le multilatéralisme et lui rendre la force, l'efficacité et la crédibilité nécessaire lui permettant de préserver la paix et assurer, en partenariat, la concrétisation des objectifs du développement durable.

En effet, dans son discours de clôture du débat général, le Président de l'Assemblée générale a relevé que, sur les 190 discours prononcés, 121 ont abordé la question de la réforme des Nations Unies, soulignant à la fois les progrès réalisés et le chemin qu'il reste à parcourir. Un grand nombre de ces déclarations a même été ponctué de propositions spécifiques qui nous exhortent à poursuivre l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de notre Organisation. Ce débat riche et les idées prometteuses qui ont été avancées devraient être capitalisés et mieux exploités. En effet, le Secrétariat pourrait préparer une compilation des idées et propositions formulées par les États Membres, cette compilation, outre le fait qu'elle nous évitera un débat répétitif, constituera un document de travail utile pour la poursuite de nos travaux à ce sujet.

L'appel unanime qu'ont lancé nos dirigeants pour revisiter et renforcer l'architecture des Nations Unies, lieu de rencontre indispensable de l'humanité tout entière, émane du souci que l'inefficacité du multilatéralisme face aux problèmes ne peut qu'aggraver la menace à la paix, à la sécurité et à la stabilité internationales. C'est ainsi que la mise en place d'un plan de réforme globale, à moyen et à long terme, s'avère plus que jamais indispensable.

Remédier au déficit démocratique au sein du Conseil de sécurité, à travers une nouvelle composition reflétant d'une manière représentative et équitable la nouvelle donne géopolitique et prenant en considération la dimension socioculturelle, demeure l'élément clef de cette réforme. Bien entendu, nous attendons les options qui nous seront présentées par le Groupe de personnalités éminentes et nous espérons

que la communauté internationale parviendra à une formule qui n'aggrave pas les disparités existantes.

Le Conseil de sécurité doit pleinement assumer ses responsabilités dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sa composition doit mieux refléter les réalités nouvelles en accordant plus de place aux pays en développement et en parvenant à une représentation plus équitable. Dans ce cadre, l'accroissement du nombre de sièges non permanents, avec une place aux États qui contribuent davantage aux opérations de maintien de la paix, nous paraît nécessaire.

La réforme du Conseil, et notamment son élargissement, ne devrait cependant pas être conçue comme un simple exercice mathématique, mais plutôt comme un processus permanent, une évolution en douceur dans laquelle serait injectés à dose raisonnable les ingrédients d'équilibre d'organisation, d'efficacité et de légitimité. Un tel processus n'a, bien entendu, de chance d'aboutir que s'il constitue l'émanation de l'ensemble des États représentés au plus niveau. Dans ce contexte, le Président de l'Assemblée générale pourrait jouer, avec l'aide des groupes de travail restreints qu'il pourrait lui-même choisir, un rôle fondamental dans les processus de consultation entre les différents groupes régionaux, et ce en vue de préparer un cadre de travail permettant une plus grande visibilité et favorisant une prise de décision éventuelle lors du soixantième anniversaire. Mon pays demeure disposé à contribuer de façon effective à cet exercice et à apporter tout l'appui nécessaire à son aboutissement.

L'élargissement du Conseil de sécurité constitue certes un élément fondamental de la réforme des Nations Unies, mais cela ne devrait aucunement nous faire oublier que la problématique de la réforme du système international est beaucoup plus large que cela. L'Assemblée générale, organe universel par excellence, doit faire face aux défis auxquels l'Organisation est confrontée. Le processus de revitalisation déjà engagé doit être poursuivi, l'objectif étant de renforcer l'autorité de l'Assemblée générale et d'adapter son fonctionnement à l'augmentation du nombre de ses membres mais également à l'évolution des techniques modernes de communication et de l'information.

L'interdépendance du développement et de la paix nécessite l'instauration d'une interaction entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social en vue d'instituer une

synergie et une meilleure coordination entre ces organes principaux dans le traitement des questions posées. L'application de l'Article 24 de la Charte contribuerait à l'aboutissement de cet objectif. En effet, selon ledit Article, le Conseil de sécurité est appelé à soumettre périodiquement à l'Assemblée générale pour examen des rapports thématiques spéciaux sur des questions d'intérêt international.

Donner une suite concrète au débat de l'Assemblée générale consacré au rapport annuel du Conseil de sécurité est une autre mesure qui contribuerait au renforcement du rôle de l'Assemblée. En effet, celle-ci ne devrait pas se contenter d'être uniquement informée mais plutôt de réagir, après examen approfondi, en prenant les décisions qui s'imposent.

L'importance de plus en plus accrue des questions à caractère économique et social confère un rôle fondamental au Conseil économique et social qui doit à l'avenir assurer son rôle de développement en tant que vecteur de coopération économique entre les États. Le rapprochement du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce ouvrira certes de nouvelles perspectives en matière d'élaboration de politiques et de stratégies de développement.

Dans ce contexte, il convient de saluer les efforts du Secrétariat dans la mise en œuvre du programme intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » que le Secrétaire général nous avait présenté il y a deux ans (voir A/57/387 et corr.1), particulièrement l'alignement des activités de l'Organisation des Nations Unies sur les priorités définies d'un commun accord lors du Sommet du Millénaire et des conférences mondiales des années 1990 et l'importante réorganisation du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et celui de l'information.

Le développement des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les différents acteurs non étatiques, à travers notamment une plus grande participation de la société civile et du secteur privé, ne peut que contribuer au renforcement des capacités de l'Organisation des Nations Unies et à l'enrichissement des débats.

Dans ce cadre, nous tenons à saluer à juste titre les conclusions du rapport récent du Secrétaire général en réponse au rapport du Groupe de personnalités

éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/59/354). A cet égard, nous estimons que le renforcement de la capacité des organisations non gouvernementales au niveau des pays en développement devrait être une priorité au stade actuel.

Pour dynamiser notre système onusien, nous sommes tous appelés à contribuer au processus de réforme et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies et de ses organes principaux. Le Groupe de personnalités éminentes pourra, à cet égard, stimuler le débat et alimenter le processus, surtout s'il s'attache aux deux pôles de l'architecture institutionnelle, soit le maintien de la paix autour du Conseil de sécurité et la coordination de la coopération économique autour d'un organisme qui exercerait réellement cette fonction par rapport aux institutions spécialisées.

Nous espérons que la volonté politique et la vision à long terme l'emporteront.

M. Wiranataadmadja (Indonésie) (*parle en anglais*) : La délégation indonésienne voudrait vous dire sa reconnaissance, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat conjoint qui nous donne l'occasion de débattre du sujet de la revitalisation de l'Assemblée générale. Le but de ce débat est, sans aucun doute, de rétablir le rôle de l'Assemblée générale. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour dire à la Vice-Secrétaire générale ma reconnaissance pour son introduction au débat. Avant de continuer, ma délégation s'associe également à la déclaration de l'Algérie, de ce matin, au nom du Mouvement des pays non alignés sur la question de la revitalisation de l'Assemblée générale.

L'Indonésie s'est félicitée de l'adoption des résolutions 58/126 et 58/316 visant à renforcer, à revitaliser et à revigorer l'Assemblée générale dans son rôle de principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'Organisation des Nations Unies. L'Indonésie est également sensible à l'initiative et au rôle de S. E. M. Julian Hunte, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, dans le processus qui a mené à leur adoption. Ces deux résolutions indiquent clairement que de nombreuses questions restent à régler dans l'effort visant à renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale, y compris dans sa relation avec les autres organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le Conseil de sécurité et le Conseil économique

et social. Ma délégation espère que le travail à venir enregistrera des progrès importants afin de parvenir à une relation clairement définie entre ces trois principaux organes, dans le respect de la Charte.

Bien que le processus de revitalisation soit loin d'être terminé, Monsieur le Président, ma délégation estime que vos compétences et votre expérience permettront de progresser sur cette question. Ma délégation espère également que l'exercice de revitalisation ira plus loin quand au fond dans l'avenir proche.

Il est également important de souligner que le renforcement de l'Organisation des Nations Unies doit viser à permettre à l'Organisation de fonctionner de la manière la plus efficace possible afin de mettre en œuvre les bénéfices du développement et de la paix. A cet égard, toute proposition par le Secrétaire général devrait être examinée dans le contexte de la manière dont elle pourrait appuyer les efforts de l'Organisation dans le domaine du développement.

Cela nécessiterait que le Secrétaire général alloue plus de ressources aux activités de développement ainsi que du personnel de grande qualité au Secrétariat pour lui permettre d'offrir aux États Membres un service pertinent. Dans ce contexte, nous souhaiterions souligner la nécessité de parvenir à une distribution

géographique égale et à un équilibre entre les fonctionnaires des deux sexes, en particulier au niveau de la prise de décisions en matière de politiques au Secrétariat, sans compromettre l'excellence dans la qualité du personnel qui est la force de l'Organisation.

Pour terminer, permettez-moi également de dire un mot sur le rapport du Secrétaire général en réponse au rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/59/354). Ma délégation est d'accord pour dire que l'Organisation devrait s'ouvrir plus sur l'extérieur, développer ses consultations avec différentes parties prenantes et faciliter la participation de celles-ci aux débats pertinents de portée mondiale.

À cet égard, cependant, nous aimerions souligner que certaines des propositions contenues dans le rapport, comme celles relatives à la participation des organisations non gouvernementales dans les organes intergouvernementaux, doivent être examinées avec sérieux et prudence avant que nous ne prenions une décision. Ces propositions semblent difficiles à mettre en marche, et devraient par conséquent être clairement définies. Nous attendons avec intérêt de discuter de ces propositions.

La séance est levée à 18 heures.